

Le bimestriel interne des organisations de jeunesse
du Conseil de la Jeunesse Catholique

Belgique-België
P 407015
1040 Bruxelles 4
1/4167

CORRESPONDANCE

NUMÉRO

96

**Le voici revenu
le temps des camps
et des plaines**



© : GCB

Bimestriel • juin - juillet 2006 • Bureau de dépôt : Bruxelles 4 • Editeur responsable : B. Many, 43 rue de la Charité, 1210 Bruxelles

**▲ Les Jeunes causent communes :
cahier de revendications dans ce numéro !**

CALENDRIER DU CJC 4

CJC EN MOUVEMENT 5

| | |
|--|----|
| ○ Assemblées du CJC du 1er et du 16 juin | 6 |
| ○ Projet d'année du CJC : les jeunes causent communes | 9 |
| ○ Remous autour du centre de prêt de matériel de la Communauté française | 9 |
| ○ AG de la plate-forme francophone du Volontariat | 10 |
| ○ Loi relative aux droits des volontaires | 11 |
| ○ Assemblée générale de Justice et Paix | 12 |
| ○ Assemblée générale du Conseil Interdiocésain des Laïcs | 12 |
| ○ Colloque « Politique-spectacle et télévision en Communauté française aussi ? » | 13 |
| ○ Forum social Européen | 13 |
| ○ Bilan social de l'Union européenne | 14 |
| ○ Infos à relayer | 15 |
| ○ Revue de presse | 17 |
| - L'armée sauve les camps scouts | |

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE 19

| | |
|---|----|
| ○ Nouvelles du CJEF | 20 |
| - Elections au bureau | 20 |
| - Avis sur le Pacte associatif | 20 |
| - Avis sur le permis de conduire | 20 |
| - Plate-forme Valorisation du temps libre | 21 |
| ○ CCOJ : une instance d'avis qui remet des...avis | 21 |
| - La CCOJ a sa colonne vertébrale | 21 |
| - Reconnaissance triennale des OJ : à ton avis | 21 |
| - Des dossiers avancent, ... et font objet d'avis | 22 |
| ○ FESOJ | 23 |
| - Dernière ligne droite pour les accords du non marchand | 23 |
| - Changement à la coordination, continuité à la vice-présidence | 23 |
| - Avenir financier de la Cessoc | 23 |
| ○ Bon à savoir | 24 |
| - Une nouvelle Fondation dans le secteur de la jeunesse en difficulté | 24 |
| - Une place à prendre | 24 |
| ○ Revue de presse | 25 |
| - Prévacances : le Conseil de la Jeunesse lance le débat | 25 |
| - Préaccord du non marchand : un peu de baume aux « métiers du cœur » | 26 |
| - Plan contre les violences : l'enseignement et l'associatif concernés | 27 |
| - Education permanente. Et la source tarit | 28 |
| - FEF : Frais admissibles : une occasion manquée de démocratiser l'enseignement supérieur | 29 |
| - La RTBF veut changer le cap du secteur jeunesse | 30 |

DU COTE DES ORGANISATIONS**31**

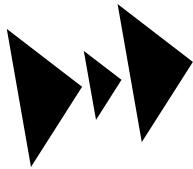
| | |
|--|----|
| ○ Appel aux OJ ! | 32 |
| ○ Scouts, Guides, Patros : en marge ou en marche ? | 32 |
| ○ La cellule de crise des Guides | 34 |
| ○ Les J/CSC au festival de Dour | 34 |
| ○ Les rendez-vous du centenaire du scoutisme | 34 |
| ○ L'école est finie... et maintenant | 34 |
| ○ J/CSC : Verhofstad bricole avec le statut des étudiants jobistes | 35 |
| ○ Indications : Troisième édition du P.I.J.C. | 35 |
| ○ Le code des Guides | 35 |
| ○ Nouvelles du patro | 35 |
| ○ Les gîtes d'étapes du CBTJ, partenaires du Beau vélo de Ravel | 35 |
| ○ Revue de presse | 36 |
| - Colloque inter mouvements : A Mozet, les mouvements de jeunesse se sont affirmés en marge et en marche | 36 |
| - Colloque inter mouvements : Des scouts en marche ou en marge ? | 37 |
| - L'insertion des jeunes par la culture | 38 |
| - Le Patro de Charleroi prend sa place en ville | 39 |

REVUE DE PRESSE**41**

| | |
|---|----|
| ○ Epinglés pour vous | 42 |
| ○ Commerce équitable : « Equitable pour tout le monde » | 43 |
| ○ Commerce équitable : « Investir dignement » | 44 |
| ○ Asile : Trois pétitions adressées au gouvernement pour sortir les familles des centres fermés | 45 |
| ○ Asile : Patrick Dewael entrouvre une porte | 46 |
| ○ Asile : Opinion : « Le ministre a mangé sa parole » | 47 |
| ○ Asile : Aux « sans papiers » de Babel | 48 |
| ○ Jeunes et Internet : L'internet mobilise les 12 – 18 ans | 50 |

| Juillet | | Août 2006 | | Septembre 2006 | |
|----------|----|-----------|--|----------------|----------|
| | | | | | jeudi |
| | | | | 1 | vendredi |
| Samedi | 1 | | | 2 | samedi |
| dimanche | 2 | | | 3 | dimanche |
| lundi | | | | 4 | lundi |
| mardi | 4 | | | 5 | mardi |
| mercredi | 5 | | | 6 | mercredi |
| jeudi | 6 | | | 7 | jeudi |
| vendredi | 7 | | | 8 | vendredi |
| samedi | 8 | | | 9 | samedi |
| dimanche | 9 | | | 10 | dimanche |
| Lundi | 10 | | | 11 | lundi |
| mardi | 11 | | | 12 | mardi |
| mercredi | 12 | | | 13 | mercredi |
| jeudi | 13 | | | 14 | jeudi |
| vendredi | 14 | | | 15 | vendredi |
| samedi | 15 | | | 16 | samedi |
| dimanche | 16 | | | 17 | dimanche |
| lundi | 17 | | | 18 | lundi |
| mardi | 18 | | | 19 | mardi |
| mercredi | 19 | | | 20 | mercredi |
| jeudi | 20 | | | 21 | jeudi |
| vendredi | 21 | | | 22 | vendredi |
| samedi | 22 | | | 23 | samedi |
| Dimanche | 23 | | | 24 | dimanche |
| lundi | 24 | | | 25 | lundi |
| mardi | 25 | | | 26 | mardi |
| mercredi | 26 | | | 27 | mercredi |
| jeudi | 27 | | | 28 | jeudi |
| vendredi | 28 | | | 29 | vendredi |
| samedi | 29 | | | 30 | samedi |
| dimanche | 30 | | | | Dimanche |
| lundi | 31 | | | | Lundi |
| Mardi | | | | | Mardi |
| Mercredi | | | | | |
| Jeudi | | | | | |
| Vendredi | | | | | |

CJC EN MOUVEMENT



- Assemblées du CJC du 1er et du 16 juin
- Projet d'année du CJC : les jeunes causent communes
- Remous autour du centre de prêt de matériel de la Communauté française
- AG de la plate-forme francophone du Volontariat
- Loi relative aux droits des volontaires
- Assemblée générale de Justice et Paix
- Assemblée générale du Conseil Interdiocésain des Laïcs
- Colloque « Politique-spectacle et télévision en Communauté française aussi ? »
- Forum social Européen
- Bilan social de l'Union européenne
- Infos à relayer
- Revue de presse
 - L'armée sauve les camps scouts

6
9
9
10
11
12
12
13
13
14
15
17

Lieu de débat et de décision, l'assemblée générale du CJC se réunit de 4 à 6 fois par an pendant toute une journée. Elle définit les grandes orientations politiques de la coordination.

L'assemblée est seule compétente pour les modifications des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des comptes et budget, l'admission ou l'exclusion de membres, l'approbation et la modification de tous règlements d'ordre intérieur, la dissolution volontaire de l'association.

Sont membres de l'assemblée, le président, vice-président et secrétaire général du CJC, deux délégué(e)s par organisation de jeunesse membre. L'interlocuteur représentant l'Eglise institutionnelle, le Vicaire épiscopal de Liège, Baudouin Charpentier, assiste aux assemblées du CJC à titre d'invité.

Présents et représentés :

Géraldine Godart, FNPF (+ proc. N. Jadin, FNPF ; + proc. J. Lambert, FNP) ;

Josué Dusoulter, FNP ; Eric Olbregts, J&S (+ proc. A. Empain, GE-CBTJ) ; Martine De Booseré, E&A (+ proc. I. Croonen, E&A) pour la matinée ; présence, l'après-midi d'Isabelle Croonen, E&A (+ proc. De Marine De Booseré) ; Anne-Claire Van Oudenhoven (GCB, + proc. James Pirnay, Jec, + proc. M. Schaut, SIAJ) ;

Mathieu Diku, JOC (+ proc. E. De Benedictis, SIAJ) ; Laurent Guermonprez (J&S) ;

Brice Many, CJC ; Pascal Roger, CJC ; Sylvie Roberti, GCB dès ? h00 ;

Invité permanent :

Baudouin Charpentier, Vicaire épiscopal ;

Invités :

Benoît César, Emily Many, Mathieu Brogniet, CJC

Excusés :

Claire Delobel, J/CSC ; Marc De Meyer, J/ CSC ; Patricia Monville, JOCF ; Jacynthe Gigounon, JOCF ; celles et ceux qui ont donné leur procuration.

Rapport :

M. Piette, CJC

ASSEMBLÉES DU CJC DU 1^{ER} ET DU 16 JUIN

Après le traditionnel tour des OJ et en attendant que le quorum des présences ou représentés soit atteint pour que l'assemblée puisse siéger valablement, l'Assemblée du 1er juin a abordé les points de l'actualité du secteur :

Groupe de travail CJEF : Place des jeunes dans la société

Instauré après le meurtre de Jo Van Holsbeek, ce GT a balisé trois axes de travail sans toutefois fixer de calendrier de réunions :

1. relier la plate-forme pour la valorisation du temps libre (partenariats mouvements de jeunesse et écoles) ;
2. réaliser un travail sur les conditions de vie des jeunes : emploi, études, santé, logement, loisirs, etc. en partant de données recueillies auprès des organisations de jeunesse. Ensuite, les confronter aux constats d'autres acteurs ;
3. travail sur l'image des jeunes, avec à la clef un événement rassembleur.

La suite sera décidé par le bureau du CJEF.

Notons à titre d'information qu'une **rencontre intersectorielle de jeunesse** réunissant le CJEF, la CCOJ et les AMO (Action en Milieu Ouvert, relevant de l'Aide à la Jeunesse) aura lieu le **3 juillet à 13h30**.

Groupe de travail de la CCOJ sur les politiques programmatiques

La Ministre Fadila Laanan a demandé à l'Administration Jeunesse de travailler sur les différents dispositifs de subventions extraordinaires (pour les OJ, mais aussi celles relevant de programmes tels que « Été Jeunes », « Quartier Libre », etc.) avec l'objectif de regrouper dans une même enveloppe les moyens financiers qui y sont destinés. Il en résulte un projet de circulaire ministérielle qui sera examiné par le GT de la CCOJ en vue de formuler un avis.

Travail sur le pacte associatif

Le projet (initié par feu le PSC, en 1997) vise à repenser les liens entre le monde associatif et le monde politique pour répondre à 3 enjeux :

- l'évolution de la société qui est de plus en plus marquée par des rapports marchands ;
- repenser la société par rapport au système des « piliers » ;
- égalité de traitement et transparence des rapports entre monde politique et monde associatif.

Le 27 mars dernier les gouvernements de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Cocof ont adopté un Livre vert contenant 104 propositions reflétant les réflexions de la société civile et du monde politique concernant le pacte associatif.

Une consultation en deux phases a suivi : la première a consulté les Conseils économiques et sociaux, les 48 Conseils consultatifs ainsi que les partenaires sociaux et 27 acteurs associatifs « incontournables et diversifiés » - dont le CJC. La deuxième phase débutera le 10 juillet et consistera en une consultation large de grandes et petites associations, dans toute leur diversité. Dans ce cadre là, la CCOJ est invitée à s'exprimer.

N'ayant pas atteint le quorum, une parenthèse importante dans le déroulement de l'assemblée du premier juin a été la discussion autour de la participation insuffisante des OJ aux AG du CJC. La conséquence en est aujourd'hui que d'importants points à l'ordre du jour ne peuvent pas être finalisés : vote des comptes d'exploitation 2005 de l'asbl ; vote du budget 2006 de l'asbl ; vote de la décharge des administrateurs ; décisions concernant le projet d'année du CJC ; vote des modifications des statuts et du ROI de l'asbl.

Constats et évaluations faits en assemblée :

- en cette année 2006, c'est la deuxième fois que le quorum n'est pas atteint ;
- lors du tour des OJ, le bureau a réaffirmé l'importance de la présence des OJ aux assemblées générales et il semblait y avoir consensus de la part des OJ... Lors de ce tour, les OJ mettaient en avant le mode de fonctionnement démocratique du CJC dans ses Assemblées générales. Puis, ne pas participer aux AG est incohérent ;
- la participation aux assemblées générales est (et doit être) un **passage obligé** pour toute organisation, **du simple fait qu'elle est membre de l'asbl**. L'AG ne doit pas être perçue comme le lieu qui signifie que mon OJ s'investit ou non en CJC ;
- cette participation est essentielle pour le travail de la coordination et dès lors pour l'équipe qui réalise ce travail : secrétaire général, secrétaire général adjoint et les employés du plateau ;
- en cas d'empêchement absolu, il faut envoyer sa procuration et ainsi se responsabiliser vis-à-vis des autres membres de l'assemblée ;
- un délégué d'OJ émet une hypothèse : parle-t-on suffisamment de la santé des OJ en A.g. ? Colle-t-on suffisamment à la réalité qu'elles vivent ?

Décisions prises :

- vu le temps pris pour le débat et l'évaluation autour de l'assistance aux AG, le point « Plan triennal » de l'ordre du jour ne sera pas abordé aujourd'hui ;
- pour les autres points à l'ordre du jour, les délégués présents ou représentés donneront une ligne directrice décisionnelle et/ou des accords de principe. Une nouvelle A.G. sera convoquée le 16 juin prochain à 11h. Les propositions de décisions de l'A.G. de ce jour lui seront soumises pour approbation.
- La présidente ff., Sylvie Roberti, contactera les absents d'aujourd'hui en vue de réactiver l'A.G. en appelant chacun à prendre ses responsabilités. Lors de ce contact téléphonique, elle prendra rendez-vous pour pouvoir aborder, en temps opportun, la difficulté de fonctionner en CJC sans la présence des membres aux AG.
- La nouvelle AG aura lieu le vendredi 16 juin 2006 de 11h à 13h30 au CJC.

Présentation des comptes d'exploitation 2005 du CJC et du budget 2006

L'année 2005 a été clôturée avec un déficit de 5.050,80 euros. Ce déficit est « absorbé » par l'avoir social de l'asbl résultant de la vente de l'appartement de la rue Belliard en 2004. Le budget 2006 présente un déficit prévisible de 46 900 euros.

L'assemblée recommandera à l'A.G. du 16/06/06 d'approuver les comptes d'exploitation du CJC au 31/12/05 et de voter la décharge des administrateurs. Concernant le budget 2006, en déficit pour 46.900,14 euros, l'A.G. en recommande l'approbation avec prudence quant aux dépenses, un suivi très strict de la trésorerie et avec la nécessité d'affiner les outils comptables afin qu'ils permettent une plus grande prévisibilité.

Projet d'année

Afin de mener à bien ce projet, Mathieu – chargé de mission – a expliqué le projet et présenté les points pour lesquels il sollicite la collaboration des forces vives des organisations.

Le cahier de revendications sera publié fin juin et diffusé aux politiques, via les partis et au niveau de la Communauté française et de la Région wallonne. Il est inséré sous forme de dossier dans ce prochain Correspondance.

La brochure, outil pédagogique, sera distribuée aux animateurs à la rentrée de septembre.

Avant le 31 décembre, il y aura une période d'évaluation du projet en CJC. En outre, au niveau local, les OJ peuvent prévoir une évaluation en juin 2007 : quels changements après les élections d'octobre 2006 ?

A l'ordre du jour de notre assemblée :

1. Approbation du PV de l'A.G. du 30/03/2006
2. Approbation des décisions prises par l'AG du 30 mars 2006
3. Actualité politique : suivis et décisions
4. Présentation des comptes d'exploitation et du bilan 2005, et du budget 2006 approbation ; décharge aux administrateurs ; décisions
5. Projet d'année : temps de travail et décision
6. Plan triennal : temps de travail
7. Modifications des statuts et du ROI du CJC (voir pièce jointe) : décision
8. Calendrier des AG du CJC 2006-2007
9. Divers.

Voir aussi le titre suivant à la page 10.



Pour davantage de détails concernant l'actualité politique du secteur, voir la rubrique Politique de jeunesse et de vie associative.

Modifications des statuts et du R.O.I. du CJC

L'assemblée a parcouru point par point les propositions de modification des statuts de l'asbl CJC. Il en a été de même concernant les modifications proposées au Règlement d'Ordre Intérieur. Les remarques des délégué(e)s ont été actées par le secrétaire général adjoint. Il en tiendra compte dans la rédaction de la version proposée lors de l'assemblée du 16 juin.

L'Assemblée du 16 juin a eu le même ordre du jour que celle du 1er juin. Le Secrétaire général a rappelé que cette Assemblée générale a été rendue nécessaire vu que le quorum n'était pas atteint lors de l'assemblée du 1er juin. Les participants à l'Assemblée du 1er juin ont néanmoins souhaité mener le débat autour des points à l'ordre du jour et préparer ainsi les décisions à prendre en A.g. de ce 16 juin.

L'information concernant **l'actualité politique du secteur** a été étoffée par deux nouvelles :

- **l'évaluation du décret OJ** : le groupe de pilotage a recueilli l'écho des membres présents dans les différents panels qui évaluent, chacun, un aspect du décret OJ. Le calendrier de travail a été réaménagé pour permettre un travail de qualité.
- **Avis de la CCOJ sur le projet d'un décret « cadastre de l'emploi dans le secteur de la jeunesse »** : ce décret vise à donner un cadre légal structuré et simple pour tous les acteurs concernés par la récolte de données sur les travailleurs du secteur, en vue d'organiser le subventionnement de l'emploi et de produire des statistiques susceptibles d'orienter l'action des pouvoirs publics.

La CCOJ a décidé d'un avis nuancé : elle consent à la collecte de ces données à condition que le dispositif ne soit pas figé par décret et qu'il permette une mise à jour annuelle des données.

Présentation des comtes d'exploitation du CJC au 31/12/2005 et du bilan 2005

Le résultat déficitaire de 5050,80 euros est à lire comme un déficit sur le projet emploi. Les malis hors période correspondent à des créances non récupérables et qui n'apparaîtront plus dans la comptabilité en 2006. 4.696,37 du « Jeunes en Mouvement » apparaissent dans le titre « Objet social ». Ils correspondent à un reliquat de factures qui ont été payées en 2005. Le titre « Frais de personnel » connaît une économie sur le personnel du plateau CJC par rapport au montant prévu dans le budget. La personne engagée sur fonds propres n'a été, après son départ, remplacé que quelques mois plus tard.

Approbation des comptes d'exploitation du CJC au 31/12/2005 : approuvés à l'unanimité

Approbation du bilan du CJC au 31/12/2005 : approuvé à l'unanimité

Vote de la décharge aux administrateurs : votée à l'unanimité

Approbation du budget 2006 : approuvé à l'unanimité

Plan triennal :

La note « démarche pour un plan triennal » est entre les mains de tous les délégué(e)s et elle a été envoyée à toutes les OJ. Brice Many invite les membres de l'assemblée à y réfléchir en impliquant les instances de leur OJ. Le point sera repris lors des prochaines assemblées du CJC.

Modification des statuts et du R.O.I. du CJC

Brice Many propose de parcourir les **nouveaux statuts** proposés et invite chacun à apporter ses observations :

- à l'article 4, §1, 3° : le Conseiller théologique n'est pas repris. Brice fait remarquer qu'il n'est toutefois pas exclu étant donné que les mandats à titre personnel donnent un minimum.
- l'article 11 §7 est nouveau dans la mesure où il mentionne le Secrétaire général



adjoint comme invité permanent. L'assemblée propose de remplacer par : Sont invités, en fonction de l'ordre du jour, toute personne que le président ou le secrétaire général jugeront utile ou nécessaire à la tenue des débats.

- article 16 : discussion quant à savoir si en cas de dissolution l'avoiron social de l'asbl peut aller à une des OJ membres.

Remarques de l'assemblée concernant **le nouveau ROI** :

Assemblée générale : l'assemblée souhaite qu'en cas de vote, la décision soit prise à la majorité **absolue** (sauf exceptions légales),

p. 2 : procédure d'admission de nouveaux membres :

5e tiret : l'assemblée souhaite remplacer par : Si l'avis de l'A.G. est favorable, elle peut l'inviter au maximum pendant un an aux assemblées, sans droit de vote.

p. 6 : Conseiller/ère théologique : En cas de vacance :

- ajouter un deuxième tiret : le mandat de conseiller théologique ff peut être renouvelé une fois
- supprimer le troisième tiret – La personne qui a exercé....

p.7 : supprimer la huitième ligne : à durée... auquel il sera mis fin à la date de... et revenir au texte du ROI du 13 juin 2003 pour ce paragraphe

En cas de vacance : supprimer le 3e tiret.

Vote des modifications des statuts du CJC et du R.O.I. :
approuvées à l'unanimité.

La prochaine assemblée sera celle de la rentrée. La date en sera fixée en CA en tenant compte des informations fournies par chaque OJ concernant ses disponibilités.

PROJET D'ANNÉE DU CJC : LES JEUNES CAUSENT COMMUNE

Dans le cadre du projet d'année du CJC, et à l'approche des élections communales d'octobre prochain, le CJC a édité un cahier de revendications et de propositions politiques dans le but de voir émerger les partenariats entre les groupes locaux et la commune autour de projets positifs et constructifs. Ce document a pour ambition d'alimenter les réflexions. Celles des élus communaux qui veulent prendre position sur les problématiques liées aux jeunes et à leur intégration dans la société. Celles des jeunes, membres de groupes locaux d'Organisations de Jeunesse ou non, qui veulent interpeller les élus locaux.

Vous trouvez le mémorandum inséré dans ce Correspondance.

REMOUS AUTOUR DU CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Ces dernières semaines, de nombreux groupes de jeunes ont manifesté leur mécontentement à la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse Fadila Laanan. En effet, en cette période de rush, trop peu de tentes sont disponibles à la Communauté française pour organiser tous les camps d'été. On annonce un manque de 620 tentes pour combler les demandes.

Le Centre de prêt de la Communauté française a pour mission de mettre gratuitement des équipements divers (pédagogiques, audiovisuels, tentes) à la disposition d'organismes culturels, de mouvements de jeunesse, d'associations d'éducation permanente, etc.

En outre, quand on sait qu'en pratique un groupe qui désire emprunter des tentes en juillet ou en août doit désormais en faire la demande en octobre de l'année précédente

Provisoirement car la situation n'est pas réglée pour autant. A court terme, ont peut notamment redouter que certains groupes ne puissent bénéficier de l'offre du Ministre Flahaut. Soit pour des raisons financières car l'emprunt de ces tentes suppose la souscription à une assurance, parfois élevée ; soit pour des raisons logistiques car, les tentes militaires étant dispersées dans tout le pays, tous ne disposent pas d'un camion pour aller chercher des tentes à Oostende et les amener au camp situé dans les Ardennes par exemple. Voir l'article dans le Soir du 16 juin 2006 dans la revue de la presse.

Pour rappel, cette plate-forme a pour objet la reconnaissance et la promotion du volontariat en Communauté française. Elle est composée d'une vingtaine d'autres asbl engagées dans différents secteurs.

pour avoir une chance de disposer de ce matériel, on peut effectivement s'inquiéter du fonctionnement du centre de prêt de la Communauté française, situé à Naninne.

Un véritable problème de sous-financement du centre et ce, depuis de nombreuses années, a reconnu Madame Laanan. A l'appel des organisations de jeunesse, la Ministre assure avoir multiplié les démarches pour trouver une solution provisoire. D'autres responsables politiques se sont également mis en campagne. Benoît Lutgen Ministre wallon de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme a, pour sa part, proposé l'attribution dès 2006 de crédits du budget « Tourisme » pour la fabrication de nouvelles tentes. C'est finalement le Ministre de la Défense, André Flahaut, qui débloque **provisoirement** la situation en mettant 635 tentes à la disposition des groupes dont la demande a été refusée par le Centre de prêt de Naninne.

A plus long terme, Fadila Laanan a prévu, dans le cadre de l'ajustement du budget 2006 qui doit être voté en juillet par le Parlement, une « augmentation très significative de la dotation annuelle du Centre de prêt », pour lui permettre d'acheter ou de fabriquer un nombre de tentes conséquent. Quand on sait le sort réservé à ce centre depuis plus de trente ans par les ministres concernés — amenant aujourd'hui un Ministre du Gouvernement Fédéral à gérer une matière communautaire — on peut se demander quel crédit accorder à ces promesses. Par exemple, où seront puisés les fonds pour le refinancement du centre annoncé par la Ministre ?

M.B.

AG DE LA PLATE-FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT

Le 22 juin 2006 s'est tenue l'Assemblée Générale ordinaire de la Plate-forme Francophone du Volontariat dont le CJC est administrateur.

BILAN DES ACTIVITÉS

Lors de cette Assemblée, le rapport d'activités de l'année 2005 a été exposé. Les principales actions ? Un gros travail autour de la loi relative aux droits des volontaires a été effectué : suivi des négociations politiques, informations auprès des associations, remises d'avis, etc. Le site www.yaqua.org a reçu un prix lors de la fête de l'Internet et 12 news letter ont été envoyées.

Un groupe de travail sur le pacte associatif a été mis en place. Les statuts de l'asbl ont été modifiés.

COMPTES ET BUDGET

Lors de l'AG ordinaire des asbl, les comptes de l'année précédente et le budget de l'année en cours doivent être soumis aux membres. Ceux-ci ont été expliqués et approuvés. Les administrateurs ont été déchargés, comme le prévoit la loi.

PROJETS DE LA PLATE-FORME

1. La plate-forme a été sollicitée pour donner son avis sur le futur Pacte associatif. Sa contribution écrite est disponible sur le site Yaqua et sera présentée par le Président le 10 juillet durant la séance prévue à cette fin. La plate-forme continue à s'investir sur ce sujet et participera à l'évolution des travaux.
2. La Loi relative aux droits des volontaires a été modifiée le 8 juin dernier. La plate-forme poursuit son objectif d'information des associations et des volontaires sur cette loi.

3. Le site Yaqua n'a plus été mis à jour régulièrement. Il est prévu de l'actualiser de façon plus régulière.
La prochaine Assemblée Générale se tiendra en octobre.

E.M.

LOI RELATIVE AUX DROITS DES VOLONTAIRES

C'est chose faite, une nouvelle loi (du 8 mai 2006) modifiant celle du 3 juillet 2005 vient de passer à la Chambre.

Nous vous présentons ici les principales modifications de la Loi. Pour lire le texte complet, rendez-vous sur le site www.cjc.be

Ce texte, qui présente les modifications de la loi, est issu du site www.yaqua.org et a été rédigé par Vincent Gengler, président de la Plate-forme Francophone du Volontariat.

Ce qui change :

- La notion d' "association de fait" a été précisée. L'exonération de responsabilité des volontaires non membres a été supprimée, de même que l'obligation d'assurance pour ces associations. Par contre, l'association de fait liée à une personne morale peut bénéficier de sa couverture en responsabilité civile.
- La note d'organisation disparaît au profit d'une obligation d'information. Les contenus sont eux inchangés même si la forme a été adaptée pour une meilleure compréhension. Il reste, le cas échéant, à l'organisation de devoir faire la preuve de la transmission de ces informations.
- En matière de responsabilité et d'assurance, la loi telle que modifiée en décembre dernier connaissait deux interprétations. La première, favorable aux volontaires, exonérait ceux-ci de toute responsabilité et obligeait les associations à contracter une police d'assurance afin de couvrir ce risque. La seconde, qui était une lecture faite par les assurances, estimait que le volontaire restait responsable et devait se couvrir via une assurance familiale. C'est la première lecture qui se trouve aujourd'hui confirmée.
- Les assureurs relevaient d'autres problèmes qui ont été corrigé dans cette version : le volontaire ne peut être couvert pour les dommages qu'il s'occasionne à lui-même.
- La limite trimestrielle pour les remboursements forfaitaires au forfait est supprimée. Ne reste donc que les limites déjà en vigueur.
- Les références au droit du travail sont supprimées, si ce n'est pour les volontaires étrangers. La suppression ne veut pas dire que le droit du travail ne s'applique pas. Le législateur a estimé qu'en définitive comme il n'y avait pas de problème avec les dispositions actuelles la loi sur les droits des volontaires ne devait pas évoquer cet aspect des choses. Pour rappel, le droit du travail précise que celui-ci s'applique dès qu'il y a une relation subordination et ce qu'il y ait ou non rémunération.
- La loi relative aux droits des volontaires entrera en vigueur au 1er août 2006 à l'exception des dispositions portant sur la responsabilité et les assurances qui entreront en vigueur au 1er janvier 2007 »

Suite à ces changements, l'outil sur les responsabilités des animateurs doit être aménagé. Il sera publié au plus vite. Vous en serez informés dès sa sortie.

E.M.

En janvier dernier, nous avons consacré un Dossier spécial à la Loi relative aux droits des volontaires (Correspondance 93). Nous vous annonçons aussi une brochure sur les responsabilités des animateurs. Dans le Correspondance 95, nous vous informons du report de cette brochure pour cause de négociations politiques et d'éventuels changements législatifs.





Justice et Paix est une ONG qui travaille sur les thématiques et questions qui lui donnent son nom. Son travail s'ancre dans les rapports Nord-Sud mais aussi Sud-Nord, tant il est vrai que les deux sont liés. Le CJC en est membre et dispose à ce titre d'un mandat à l'Assemblée générale de Justice et Paix.

Le Conseil Interdiocésain des Laïcs réunit des femmes et des hommes délégués de diocèses et de régions pastorales, d'organisations, mouvements et services d'Eglise qui ont pour but, ensemble, de faire entendre la voix des laïcs catholiques au sein de l'Eglise et dans la société.

Voir l'Opinion de Michel Kesteman, Directeur d'Espace social Télé Service, dans la rubrique Revue de presse.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE JUSTICE ET PAIX

L'Assemblée générale du 8 juin fut l'occasion d'entendre le rapport d'activité et surtout de s'arrêter sur le programme de l'année qui vient.

Les lignes de travail tracées concernent l'Afrique centrale, la lutte contre l'impunité, l'Amérique latine, la géopolitique, les questions économiques internationales, la « violence au quotidien », les actions sociales en Belgique.

Justice et Paix identifie aussi des questions sur lesquelles s'interroger tout particulièrement. L'avenir de l'Europe, les questions théologiques et le Moyen Orient retiennent son attention.

L'intention, en terme d'actions, est de continuer à développer sur ces sujets un triple travail. Premièrement, un travail de recherche et d'analyse qui creuse les thématiques et développe l'expertise de Justice et Paix. Deuxièmement, un travail d'animation et de formation, couplé à des actions de diffusion et de mobilisation ; il s'agit ici de toucher un public plus large. Troisièmement, un plaidoyer politique qui vise plus particulièrement ce monde-là.

B.M.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL INTERDIOCÉSAIN DES LAÏCS

Lors de son Assemblée Générale du 10 juin 06, Assemblée Générale ordinaire, le CIL est passé par les différentes étapes de cet exercice démocratique annuel pour les asbl. Soulignons que le CIL a accueilli quelques nouveaux membres et salué certains départs. Les comptes ont été présentés. Ils sont en équilibre grâce aux apports de la Conférence Episcopale. Cette situation n'est pas sans rappeler la situation du CJC qui a vu le soutien de la Conférence Episcopale diminuer ces dernières années et connaît un exercice comptable un peu tendu. Réjouissons-nous pour le CIL et souhaitons que les évêques francophones prennent la décision de soutenir le CJC à la hauteur de leur soutien au CIL.

LE CIL A RENDU UNE VISITE AUX SANS-PAPIERS

Confronté à la réalité des Sans-Papiers, le CIL a choisi de se déplacer au cours de son AG pour aller à la rencontre de ceux-ci dans les Eglises environnantes. L'occasion était belle de confronter la volonté de se mobiliser autour de la manifestation du 17 juin avec la réalité de ces personnes. La rencontre fut interpellante. Un jeune expliquant son incapacité à encore penser, réfléchir aux choses qu'il vit tous les jours. D'autres racontaient leur parcours, les portes qui se fermaient devant eux. La réalité des Sans-Papiers est dure car ces gens n'existent pas pour l'Etat et dans la rencontre, toute la violence de cette inexistence officielle mais existence bien réelle puisqu'ils sont là, tout cela touche très fort. Le mouvement d'occupation des églises suscite aussi des élans de solidarité, des refus d'aider, des contacts nouveaux avec des communautés qui vivent autour des Eglises.

Cela donne à réfléchir sur le rapport à l'espace : autour des distances franchies par ces personnes pour se retrouver dans notre pays, autour de l'espace qu'ils occupent et qui rend leur réalité visible, tangible, autour aussi de l'occupation d'un espace, l'église, à d'autres fins que celles pour lesquelles on l'imagine et qui créent d'autres rencontres pour les gens qui habitent là.



ANNONCE D'UN ANNIVERSAIRE

Cette AG a également marqué l'annonce de la fête des 50 ans du CIL qui aura lieu le 9 décembre 2006.

B.M.

COLLOQUE « POLITIQUE-SPECTACLE ET TÉLÉVISION EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AUSSI ? »

Le Parlement de la Communauté française et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) organisaient le 4 mai dernier un colloque sur les médias et la politique. Au programme, les intervenants ont discuté des évolutions des programmes télévisés et de la communication politique au travers des médias. Des journalistes de la RTBF, de RTL-TVI et de chaînes télé locales étaient invités aux côtés des représentants des partis politiques francophones MR, PS, ECOLO et CDH. Des professeurs d'université dans le domaine de la communication, de la politique ou des médias étaient également présents.

La spectacularisation, c'est le fait de privilégier le sensationnel et la forme à l'analyse de fond et au débat d'idées. De nombreuses émissions utilisent cet effet pour accrocher le spectateur et faire monter l'audimat. Hommes politiques et journalistes ont reconnu et regretté lors de cet échange que les débats politiques proposés aujourd'hui sur les chaînes de télévision francophones utilisent trop ce procédé de spectacularisation. Les représentants du Parlement de la Communauté française ont également manifesté leur volonté de voir leurs travaux plus « couverts » par les médias afin de ne pas réduire la vie politique à de simples décisions gouvernementales.

Les acteurs du débat se sont accordés à soulever la nécessité pour les médias et pour les écoles d'éduquer les citoyens et les jeunes à décrypter les mécanismes qui sous-tendent les productions médiatiques. Le président du Parlement de la Communauté française a conclu en disant que le téléspectateur ne doit être considéré seulement comme un consommateur d'informations mais aussi comme un citoyen.

M.B.

FORUM SOCIAL EUROPÉEN

Le slogan de ce Forum Social Européen était « un autre monde est possible ». Durant 4 jours de séminaires et ateliers, les thèmes tels que l'éducation, les médias, les réfugiés, les USA, la fiscalité, les femmes, les alternatives économiques, etc. ont été abordés. L'occasion pour les mouvements de gauche européens d'échanger les points de vue, les contacts, tisser des liens. Aujourd'hui, deux questions restent importantes : Quel est le rôle de ces Forums dans la société ? Quelle place pour le CJEF ?

LE RÔLE DES FORUMS

La mise en place des Forums sociaux date de 2001. Un groupe de militants altermondialistes s'était réuni à Porto Alegre (Brésil), simultanément au Forum mondial économique de Davos (Suisse). Depuis, les forums sociaux s'organisent à tous les niveaux, du local au mondial pour s'opposer à la domination capitaliste. Ils se définissent comme

Le thème central du débat était le phénomène de spectacularisation qui domine aujourd'hui les médias et son impact sur le monde politique. Ce phénomène a en effet entraîné petit à petit une nouvelle manière de voir et de faire de la politique : la politique-spectacle.

Le 7 mai dernier, Forum Social Européen s'est clôturé à Athènes.

Une délégation du CJEF était présente : Emilie Many du CJC, James Pirnay de la JEC, Oriane Denys des Jeunes FGTB, Ludovic Luciani des Jeunes MR et Aicha Tarfi du CJEF.

Après presque 2 mois, quel bilan pouvons nous tirer de ce Forum ?

« des lieux de rencontre d'associations et de mouvements de la société civile opposés au néo-libéralisme et à la soumission du monde au capital et à toute forme d'impérialisme » (point 1 de la Charte des principes du Forum Social Mondial).

Il y a 5 ans, le modèle du néo-libéralisme n'était pas remis en question. Le premier travail des mouvements altermondialistes a été de véhiculer l'idée d'un autre modèle possible. A présent que cette idée est intégrée, la mise en réseau, les rencontres et la confrontation d'idées ne suffisent plus. Ces mouvements doivent trouver une forme d'organisation plus structurée pour avoir plus d'impacts. C'est une nouvelle étape dans le processus de changement de modèle économique.

LA PLACE DU CJEF

Cette année, le CJEF a fait figure de participant au FSE (Forum Social Européen). Les membres de la délégation ont suivi des séminaires et diffusé des présentations du Conseil de la Jeunesse et de toutes les OJ. Ce volet est important. Il faut avoir une certaine connaissance du fonctionnement pour s'y impliquer.

Les Forums sociaux sont à considérer comme des processus dans la durée et non comme 4 jours isolés dans l'année. La jeunesse et l'associatif jeune ont un rôle à jouer dans l'avenir du modèle de société. Il est important de se soucier des thématiques abordées dans ces lieux afin d'influencer leur évolution.

Le CJEF devrait s'investir dans ces Forums de façon continue, sur le long terme. Aussi bien au niveau national, au Forum social de Belgique qu'au niveau européen et mondial. Pour qu'à l'image du slogan du FSE d'Athènes, un autre monde soit possible.

E.M.

A l'occasion de la sortie du Bilan social de l'Union européenne 2005, les Verts organisaient le 7 juin un débat autour du modèle social européen au Parlement européen. Vous pouvez consulter le site www.ose.be si le sujet vous intéresse.

BILAN SOCIAL DE L'UNION EUROPÉENNE

Frédéric POCHET a posé la question du modèle social européen. On en retient que face à la croissante diversification des choix sociaux après l'élargissement et leur renvoi au niveau national, c'est bien le modèle social européen qui est en panne. L'Europe resterait le niveau où continuent de se définir les choix économiques.

On assiste à une division des tâches : à l'Europe politique (Commission & Parlement), le marché et la problématique de la croissance ; à la Banque centrale européenne (BCE) et la zone euro, la gestion de la stabilité monétaire et aux Etats nationaux, la distribution des richesses et l'équité.

Le modèle de développement de la compétitivité ne crée pas une croissance avec emploi et s'oppose au modèle social. L'inquiétude est dès lors de voir se développer en Europe un « paradis économique sur un cimetière social ».

Alors que, depuis 2003, l'Europe considère que le social ne contribue pas à la productivité, Pierre DEFRAIGNE, quant à lui, prône un retour à la construction d'un modèle social européen. Face au vide social, à la montée du populisme et de l'insécurité, il plaide pour une Europe sociale la plus large possible. On peut moderniser le modèle social européen pour le sauver. Il s'agirait de remettre l'accent sur la justice autant que sur la liberté.

Dans ce contexte, l'initiative « better regulation » (Mieux légiférer) lancée par le président de la Commission européenne, M. BARROSO, mérite sans doute une attention particulière. L'idée sous-jacente serait que « les règles de la démocratie rendent le redémarrage de la croissance incertaine ». Il y aurait trop de lois, trop de règlements, ... Selon E. VAN DEN ABEELE, plutôt que de promouvoir un travail d'amélioration des législations, on fait un amalgame entre simplification et amélioration. La crainte est d'aboutir à des procédures « rapides » qui contournent le Parlement européen. Le risque est alors

grand de remettre en cause l'acquis législatif communautaire pour laisser le marché seul réguler le fonctionnement de nos sociétés.

Finalement sous des dehors hautement techniques et théoriques, c'est bien du comment vivre ensemble qu'il s'agit. Peut-on vivre ensemble sans construire des règles pour ce faire ? L'avenir du projet européen peut-il continuer à faire primer la liberté sans la justice ?

C'est un appel à un nouveau contrat social qui est lancé. Aux « jeunes » citoyens de s'emparer du débat et d'en relever le défi.

B.G.

INFOS A RELAYER

POUR QUE VIVE LA DÉMOCRATIE - OBJECTIF SEPTEMBRE 2006 : 10.000 SIGNATURES !

Pour Que Vive La Démocratie est un manifeste qui considère les succès électoraux de l'extrême droite comme une conséquence de ruptures profondes sur les plans économique, social, politique et culturel ; un engagement à promouvoir concrètement la démocratie et à combattre l'extrême droite sur tous les fronts ; des revendications et une interpellation des acteurs politiques ; une campagne déclinée sur les plans local et régional. La Plate-forme lance un appel à la mobilisation pour dynamiser et atteindre l'objectif de 10.000 signataires en septembre 2006. Fête de quartier, fancy-fair, festival, séminaires, conférence, débat, stand... toute activité peut être mise à profit pour faire signer le manifeste.

LA DÉMOCRATIE : POURQUOI ?

Cette étude est le fruit de la réflexion d'un groupe de travail pluridisciplinaire mis sur pied par le Centre Avec.

Elle aborde de front la crise de la démocratie et en analyse les formes et les causes. Elle s'efforce ensuite de poser les fondements de la démocratie en mettant en relief son lien indissoluble avec une conception positive de la société fondée sur la dignité et la responsabilité des personnes humaines. La démarche philosophique se double d'une perspective théologique chrétienne, expression de la conviction des membres du groupe. Une dernière partie trace des pistes pratiques pour mettre en œuvre, à tous les niveaux de la vie, ce choix humain décisif : la démocratie.

TROISIEME RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ EN EUROPE

Le 20 juin, déclaré par les Nations Unies « Journée mondiale des réfugiés », a été l'occasion pour Caritas Europe de présenter son troisième rapport sur la pauvreté en Europe, intitulé « Migration, un passeport pour la pauvreté ? ».

L'étude donne une triste image des conditions de vie des 56,1 millions d'immigrants qui vivent en Europe, et plus particulièrement des 5 millions qui se trouvent en situation irrégulière. Pour les cinq secteurs abordés dans l'étude – **l'emploi, le logement, l'éducation, la santé et la participation à la vie publique** –

la conclusion est identique : généralement les migrants se trouvent dans une situation moins favorable que les autochtones. En outre, au sein de chacun de ces secteurs, il existe des « pièges à la pauvreté » dans lesquels les migrants risquent de tomber. Une fois pris dans ces pièges, un effet domino les entraîne vers d'autres pièges semblables de l'un des autres secteurs. Cet « effet domino de la pauvreté » ne fonctionne pas seulement horizontalement mais également verticalement : la pauvreté peut se transmettre de génération en génération.

Régulièrement des organisations nous demandent de relayer leurs actions, offres de services, de formation ou leurs publications.

Si vous, ou votre association, êtes disposé(e) à diffuser le manifeste et à le faire signer largement lors d'un événement, contactez Clémentine Rasquin (02/640 52 62

– cnapd.clementine@skynet.be
– www.vivelandemocratie.be

Le Centre Avec est un centre de recherche, de formation et d'initiatives sociales. Il édite le trimestriel

Evangile et Justice qui veut être une plate-forme de réflexion et d'échange pour ceux et celles qui vivent l'annonce de l'évangile dans son lien indissoluble avec la promotion humaine.

La démocratie : pourquoi ?, dir. Jean-Marie Faux, Couleurs livres et Centre Avec, 2006, 76 pp. Disponible en librairie au prix de 9 euros ou au Centre Avec, rue M. Liétart 31/4, 1150 Bruxelles (10,50 euros, frais d'envoi inclus). Tél. 02/738.08.28 ou secretariat@centreavec.be

Caritas International est le chaînon belge d'un réseau mondial regroupant 162 organisations d'inspiration chrétienne implantées dans 200 pays et régions à travers le monde. Elles travaillent ensemble pour des missions d'urgence et de développement et luttent pour un monde plus juste et solidaire.

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse : www.caritas-europa.org/module/FileLib/poverty2006FRWeb.pdf.

Une version « papier » est disponible au secrétariat de Caritas Europa
Tél. 02/280 02 80

La Fondation Roi Baudouin est une fondation d'utilité publique. Sa mission est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population. Pour cela elle soutient notamment des projets et des citoyens, principalement financièrement. En outre elle est à l'initiative d'études d'intérêt général.

Renseignements :

Tél. 070/23 30 65 - www.kbs-frb.be
- Courriel : proj@kbs-frb.be

Date limite pour introduire les projets : le 30 septembre 2006

Dans l'ensemble de l'Europe, les groupes les plus menacés par la pauvreté sont les **migrants en situation irrégulière et les demandeurs d'asile**. Les politiques des gouvernements des pays européens visent à les décourager de s'installer en rendant leurs conditions de vie aussi difficiles que possible.

En conséquence, le rapport contient également certaines recommandations clés en vue de l'adoption de politiques aux niveaux européen et national, qui selon Caritas, contribueront à la réduction du double phénomène de l'exclusion sociale et de la pauvreté.

APPEL A PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS

Site : www.kbs-frb.be

La Fondation Roi Baudouin lance un appel à projets sur le thème « Le vieillissement de la population et les relations intergénérationnelles ». La Fondation souhaite valoriser des projets basés sur la réciprocité entre deux générations, des projets qui contribuent à ce que les générations apprennent à mieux se connaître, qui permettent aux personnes âgées de garder un rôle social.

Sont concernés les groupes de citoyens, associations, services sociaux, pouvoirs locaux, écoles, mutuelles, syndicats...

Le soutien financier accordé aux projets sélectionnés va de 1 250 à 10 000 euros.

Un budget global de 400 000 euros pour les trois régions du pays est réservé à cet effet.

- Environ 6 000 jeunes ont craint pour leur camp d'été, faute de tentes à emprunter.
- Le ministère de la Défense va leur prêter celles de l'armée. In extremis!

Les plaintes se multipliaient depuis quelque temps, sans qu'il soit pour autant possible de chiffrer l'étendue des dégâts. "Environ 620 tentes manquent pour l'ensemble des organisations de jeunesse de la Communauté française", évalue Benoît Dewaele de la Fédération des Scouts catholiques (FSC). "Ce qui concerne quelque 6 000 enfants."

Au cœur du problème: le Centre de prêt de matériel de la Communauté française situé à Naninne. Il a pour mission de mettre gratuitement à disposition des mouvements de jeunesse, organisations culturelles et autres associations, tout le matériel nécessaire pour organiser leurs activités. Les tentes pour abriter leurs camps d'été, entre autres. Vu le grand âge du parc (certaines pièces datent d'une trentaine d'années), des tentes ont été déclassées chaque année. Sans que le Centre, structurellement sous-financé, ne les remplace par du matériel neuf. Par conséquent, la situation n'a fait qu'empirer d'année en année. Pour atteindre un sommet de mécontentement, depuis quelques semaines.

La ministre de tutelle, Fadila Laanan (PS), déclare "gérer cet héritage des législatures antérieures" et explique avoir sollicité



■ Les 630 tentes mises à disposition par l'armée devraient suffire pour abriter tous les refoulés de Naninne.

l'aide du ministre fédéral de la Défense, André Flahaut (PS) "qui a accepté de mettre quelque 635 tentes à disposition des organisations de jeunes".

Une solution provisoire semble donc se dessiner pour sauver les camps 2006 (ceux du Sud comme ceux du Nord du pays). Restera néanmoins un problème à long terme. Pour le solutionner, la ministre Laanan prévoit une augmentation "très significative" de la dotation annuelle du Centre de prêt "pour lui permettre d'acheter ou de fabriquer un nombre de tentes conséquent".

Concrètement, les mouvements de jeunesse refoulés de Naninne⁽¹⁾ – ils doivent être en pos-

session d'un refus écrit – peuvent s'adresser au cabinet du ministre Flahaut⁽²⁾.

L'état-major est prêt

"Instruction a été donnée cet après-midi", confirmait-on au cabinet Flahaut jeudi soir. "Les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée."

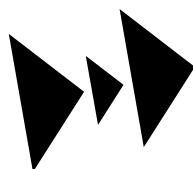
Attention: il y a un mode d'emploi incontournable. Les demandes doivent être formulées par écrit (par courrier ou par mail, v. adresses ci-dessous) et préciser le nombre de tentes nécessaires, l'endroit où elles seront plantées et les coordonnées complètes des responsables du camp. "La grosse difficulté sera de faire cor-

respondre les lieux", explique-t-on encore chez le ministre de la Défense. "Nos tentes se trouvent actuellement éparpillées dans tout le pays. Or, la majorité des camps se concentrent dans la même région des Ardennes..." Il est donc probable que la plupart des certaines d'associations devront faire quelques kilomètres pour retirer leurs abris. Autre contrainte: toutes seront dans l'obligation de contracter une assurance pour couvrir les dégâts éventuels au matériel prêté.

M. Ba

(1) Tél: 081.40.81.81, [e-mail: cps@fscfb.be](mailto:cps@fscfb.be)
 (2) 8 rue Lambert - 1000 Bruxelles
 Tél: 02.550.28.11,
[e-mail: cabinet@mod.mil.be](mailto:cabinet@mod.mil.be)

POLITIQUE DE JEUNESSE ET DE VIE ASSOCIATIVE



| | |
|---|----|
| ○ Nouvelles du CJEF | 20 |
| - Elections au bureau | 20 |
| - Avis sur le Pacte associatif | 20 |
| - Avis sur le permis de conduire | 20 |
| - Plate-forme Valorisation du temps libre | 21 |
| ○ CCOJ : une instance d'avis qui remet des...avis | 21 |
| - La CCOJ a sa colonne vertébrale | 21 |
| - Reconnaissance triennale des OJ : à ton avis | 21 |
| - Des dossiers avancent, ... et font objet d'avis | 22 |
| ○ FESQJ | 23 |
| - Dernière ligne droite pour les accords du non marchand | 23 |
| - Changement à la coordination, continuité à la vice-présidence | 23 |
| - Avenir financier de la Cessoc | 23 |
| ○ Bon à savoir | 24 |
| - Une nouvelle Fondation dans le secteur de la jeunesse en difficulté | 24 |
| - Une place à prendre | 24 |
| ○ Revue de presse | 25 |
| - Prévacances : le Conseil de la Jeunesse lance le débat | 25 |
| - Préaccord du non marchand : un peu de baume aux « métiers du cœur » | 26 |
| - Plan contre les violences : l'enseignement et l'associatif concernés | 27 |
| - Education permanente. Et la source tarit | 28 |
| - FEF : Frais admissibles : une occasion manquée de démocratiser l'enseignement supérieur | 29 |
| - La RTBF veut changer le cap du secteur jeunesse | 30 |

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression française a pour mission de promouvoir toutes les activités susceptibles d'assurer la participation des jeunes aux décisions et mesures qui les concernent. Conseil consultatif en matière de politique de jeunesse, il donne, soit d'initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs ministres, des avis sur tous les problèmes concernant la jeunesse. Le CJEF assure également le lien entre les organisations de jeunesse reconnues en Communauté française (80 OJ).

Sur le Pacte associatif, voir aussi l'article « Pacte associatif : une réalité pour 2007 ? » dans le Correspondance 95.

*CCOJ : Commission Consultative des Organisations de Jeunesse.
CCMCJ : Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes.*

NOUVELLES DU CJEF

ELECTIONS AU BUREAU

Les représentants des OJ se sont retrouvés ce 26 juin 2006 pour une Assemblée Générale du CJEF, une AG électorale. Les 5 candidats au bureau ont été élus. Il s'agit de Claire Delobel des Jeunes CSC (CJC), Mathieu Diku de la JOC (CJC), Manoëlle Joos de CJB- Caravanes Jeunes de Belgique - L'Autre voyage, Alexandre Karaman des Jeunes CDh et Catherine Lemaître du RNC.

Nous souhaitons un excellent travail au nouveau bureau renforcé.

AVIS SUR LE PACTE ASSOCIATIF

Il y a quelques mois, une grande consultation du secteur associatif a été entamée autour d'un projet de pacte entre les pouvoirs publics et les associations. Les organisations représentatives ont, entre autres, été interpellées sur le sujet. Le CJEF en fait partie.

Lors de l'AG du 26 juin, un avis construit collectivement avec la CCOJ et la CCMCJ a été débattu et voté.

Dans les grandes lignes :

- Le CJEF est satisfait de la volonté d'instaurer un tel pacte.
- Il souhaite que ce pacte soit inscrit dans la législation et dispose d'une puissance normative suffisante pour contrer les logiques de libéralisation des services, notamment européennes.
- Il estime que ce pacte doit garantir l'indépendance et l'égalité de traitement entre les associations, qu'il soit contraignant pour les pouvoirs publics sans contractualisation dans le rapport des asbl envers les pouvoirs publics.
- Il attend que ce pacte réaffirme la liberté d'association, encourage le volontariat, simplifie les exigences administratives. Bref, qu'il apporte un réel soutien à l'ensemble des associations sans leur donner de contraintes administratives supplémentaires.

AVIS SUR LE PERMIS DE CONDUIRE

Le CJEF a également réagi aux propositions de réforme concernant l'obtention du permis de conduire du Ministre Landuyt. Cet avis se veut plus large incluant le permis de conduire dans un plan global pour une mobilité durable. Il souhaite dissocier le « permis de conduire » et attitude du « tout à la voiture ».

Le CJEF :

- Reconnaît l'importance de disposer d'un permis de conduire pour les jeunes, notamment dans la recherche d'un emploi.
- Soutient la volonté du Ministre de rendre plus accessible l'obtention de ce permis pour les jeunes et souhaite, sur cette question, une politique qui garantisse l'égalité des chances et l'accès pour tous les jeunes.
- Réclame une plus grande information des jeunes sur les possibilités d'obtention de ce permis (filières, aides éventuelles, possibilités via le Forem etc).
- Demande que soient soutenues les initiatives peu onéreuses qui proposent un accompagnement stable et de qualité pour les jeunes conducteurs.
- Souhaite que le politique soit garant d'un cadre légal qui ne discrimine pas les jeunes, (ex : les primes d'assurance)
- Souligne l'importance d'une politique de mobilité générale, qui développe les alternatives à la voiture individuelle (co-voiturage, deux-roues, transports publics, car-sharing, etc.) pour une mobilité durable.
- Réclame que cette politique se centre sur les usagers faibles dont font partie les enfants et les jeunes.

PLATE-FORME VALORISATION DU TEMPS LIBRE

Initiée il y a quelques mois, cette plate-forme regroupant le CJEF et la Ligue des familles avait pour but de valoriser les temps libres des jeunes, rendre visibles leurs initiatives et éviter de stigmatiser la période des délibérations.

Une Conférence de presse s'est tenue début mai afin de rendre publique la position commune aux deux organisations.

La collaboration continue afin de proposer de nouvelles mesures dès septembre 2006.

E.M.

CCOJ : UNE INSTANCE D'AVIS QUI REMET... DES AVIS

La CCOJ est dorénavant l'organe consultatif chargé de travailler sur les enjeux liés à la reconnaissance et au fonctionnement des organisations de jeunesse. Elle est également l'interlocuteur de la Ministre pour négocier et réformer le décret du 20 juin 1980.

LA CCOJ A SA COLONNE VERTÉBRALE

Les réunions de mai et juin ont permis à la Commission de tenir les débats menant à l'adoption du ROI.

Le ROI rappelle avec force la volonté de travailler au consensus au sein de la Commission. Tout le monde était d'accord sur ce point. Tout comme chacun aurait souhaité que les abstentions puissent être prises en compte dans le décompte des votes exprimés. Cela n'a pu être intégré au ROI en raison d'arguments juridiques. Le décompte des votes a été calqué sur ce qui prévaut dans les parlements. Là, les abstentions ne sont pas prises en compte.

L'existence et la composition d'un organe de coordination constituait la deuxième pierre d'achoppement entre les parties. Tout le monde s'accorde pour que cet organe soit utilisé pour débloquer les conflits mais pas pour prendre des décisions en petit comité. Il ne doit pas devenir un lieu qui prive la CCOJ de ses débats. Finalement, la CCOJ s'est entendu pour confier au président le soin de mettre tout en œuvre pour dénouer les tensions entre membres de la CCOJ. L'organe de coordination institué ne sera activé qu'en cas d'échec constaté par le président ou l'assemblée, c'est-à-dire dans des situations où les tensions sont extrêmes.

Sur base de ces accords, le ROI a alors été approuvé à l'unanimité ce qui donne à la CCOJ sa colonne vertébrale pour fonctionner efficacement.

RECONNAISSANCE TRIENNALE DES OJ : A TON AVIS

Au cours des trois dernières réunions de la CCOJ, la reconnaissance triennale comme organisation de jeunesse a fait l'objet d'un travail conséquent.

C'est la Ministre de la Jeunesse qui prend la décision de reconnaître une organisation. Avant de prendre cette décision, elle reçoit des avis. Le Service Jeunesse (l'Administration) et l'Inspection (autre service de l'Administration) remettent un avis conjoint. La CCOJ qui représente le secteur des Organisations de Jeunesse remet un avis également.

Plusieurs cas de figure se sont présentés :

- Des OJ ont reçu un avis favorable de l'Administration ; dans ce cas, la CCOJ remet également un avis favorable ;
- Des OJ ont reçu un avis favorable sous condition de l'Administration ; dans ce

La CCOJ a été mise en place, suite au vote, en mai 2004, d'une modification du décret du 20 juin 1980 portant sur la reconnaissance et l'attribution de subsides aux OJ. Elle a siégé pour la première fois le 10 novembre 2005.

Pour rappel, un groupe de travail avait été constitué. Il a présenté ses travaux qui devaient régler un certain nombre de questions.

Tous les trois ans, les Organisations de Jeunesse reconnues doivent introduire une demande de renouvellement de leur reconnaissance et de leurs subventions. En outre, des associations peuvent introduire une demande de reconnaissance pour devenir une OJ.



cas, la CCOJ a donné la responsabilité à un de ses membres de rencontrer cette organisation et de faire un rapport à la CCOJ qui, après débat, a remis un avis. Tous les avis remis ont été favorables. Dans certaines situations, sans condition et dans d'autres situations, en ajoutant des conditions.

- Une OJ a reçu un avis défavorable de l'Administration ; après la rencontre avec un représentant de la CCOJ, celle-ci a remis un avis favorable sous certaines conditions.

Enfin, parmi les nouvelles demandes de reconnaissance, l'une a été jugée recevable : il s'agit d'Ecolo-J, jeunesse politique du parti Ecolo. Une autre, le CISV, un service qui propose des échanges internationaux a reçu un avis recommandant une reconnaissance comme groupement, sorte de situation intermédiaire entre une reconnaissance comme OJ et pas de reconnaissance du tout. Le dossier de la troisième, Asmae qui propose des chantiers jeunes, sera abordé en septembre.

DES DOSSIERS AVANCENT, ... ET FONT L'OBJET D'AVIS

UNE CIRCULAIRE SUR LES POLITIQUES PROGRAMMATIQUES

La Ministre de la Jeunesse propose de modifier l'organisation des subventions extraordinaires actuelles. Différents dispositifs permettent de financer des projets ponctuels. La Ministre a rédigé un texte (de 75 pages tout de même) qui regroupe et organise ces dispositifs. La CCOJ devait donner un avis en très peu de temps. Après un premier travail, il apparaît que ce projet doit être retravaillé car il ne permet pas suffisamment à des Organisations de Jeunesse qui fonctionnent beaucoup sur une base bénévole de bénéficier utilement de ces services. La CCOJ veut que cette circulaire permette à toutes les OJ d'en bénéficier de la même manière. Pendant les vacances elle préparera les recommandations qui devraient permettre d'aller dans ce sens.

De plus, la circulaire contient quelques éléments qui sont vraiment inacceptables comme par exemple de demander le certificat de bonne vie et mœurs de l'animateur qui a la responsabilité du projet.

LE PACTE ASSOCIATIF

La consultation bat son plein autour du Pacte associatif et les Conseils d'avis sont appelés à apporter leur part. La CCOJ a remis un avis sur le sujet qui va assez bien dans le sens de ce que soutient le CJC dans le cadre de ce projet politique qui vise à repenser et réorganiser le lien entre les pouvoirs publics et les associations.

LE DÉCRET « CADASTRE DE L'EMPLOI »

Ici, la CCOJ a demandé au Gouvernement de retravailler son projet de décret. Le but de ce décret est parfaitement légitime et nécessaire pour les organisations. Il faut organiser la récolte de données concernant les travailleurs des Organisations de Jeunesse pour les subventionner en fonction des obligations légales décidées en Commission Paritaire. Malheureusement, le projet de décret « cadastre de l'emploi » ne garantit pas que les organisations auront accès à la base de données pour la vérifier et la valider. Il ne garantit pas non plus que les organisations auront les moyens matériels et humains pour faire ce travail. Surtout, il ne permet pas un contrôle de l'action du Gouvernement par le Parlement. Il s'agit là d'un déficit démocratique important. De plus, comme le Gouvernement n'est pas contrôlé, il peut modifier plus facilement et donc plus souvent les choses. Cette situation est insécurisante pour les organisations qui ont remis un avis négatif.

B.M.



FESOJ

DERNIERE LIGNE DROITE POUR LES ACCORDS DU NON-MARCHAND

Les dernières semaines ont été animées par les négociations menées entre le Gouvernement, les organisations syndicales représentant les travailleurs et les organisations patronales (Cessoc et les fédérations qui la composent, dont la Fesoj). Ces négociations portaient sur ce qu'on appelle les Accords du Non-Marchand (ANM dans le jargon). Ces accords entre les trois parties précitées portent sur l'augmentation des salaires des travailleurs du secteur socio-culturel. Il est prévu d'arriver à un niveau de salaire équivalent à 93,25 % du niveau barémique appliqué dans le secteur des soins de santé. Cet objectif sera atteint en 2009.

A plus long terme, il est prévu d'arriver à des barèmes équivalents à 100 % et donc, des salaires équivalents dans tout le non-marchand. Le chemin est encore long et il faudra encore quelques années pour que le Gouvernement apporte les subsides nécessaires pour que les associations paient les travailleurs à 100 %.

Ce dossier, simple en apparence, puisqu'il s'agit d'augmenter des salaires à proportion de ce qui manque est en réalité un dossier très compliqué. Chaque situation est différente et il est très compliqué de trouver des règles générales qui s'appliquent à tous et qui soient justes pour tout le monde. Dans ces négociations, la Fesoj a notamment trouvé important d'obtenir des accords pour intégrer dans les subventions des financements pour l'évolution du salaire liée à l'ancienneté. Ce point a pu être entendu et devra être traduit en mesure concrète dans les années à venir.

D'autres éléments sont contenus dans le protocole d'accord conclu. Ils portent sur les modalités de financement de l'emploi, ou plutôt de co-financement.

D'autres négociations seront donc encore au programme.

CHANGEMENT A LA COORDINATION, CONTINUITÉ A LA VICE-PRÉSIDENTE

Geneviève Nicaise, coordinatrice de la Fesoj depuis la création de la fédération a aujourd'hui quitté l'association pour d'autres horizons professionnels. Le CA a souhaité saluer le travail réalisé par celle-ci au cours d'une fête de départ qui a permis de lui souhaiter beaucoup de réussite pour son avenir professionnel. Un recrutement a également été opéré. Le Conseil d'administration a décidé d'engager Marc Denisty, permanent en charge du suivi des dossiers liés à l'emploi à la Fédération des Maisons de Jeunes et à ce titre, membre du CA de la Fesoj ce qui lui donne une bonne connaissance des dossiers et enjeux.

Concernant la vice-présidence dans son volet gestionnaire, l'association a élu Brice, secrétaire général du CJC et vice-président politique qui occupait la fonction ad interim depuis six mois. Initialement, Brice ne souhaitait pas poser sa candidature car il occupe le poste de vice-président politique. Face à au changement au niveau de la coordination et en l'absence de candidats, il a posé sa candidature dans un souci de continuité pour la Fesoj.

AVENIR FINANCIER DE LA CESSOC

La Cessoc, confédération regroupant toutes les fédérations d'employeurs du secteur socio-culturel, connaît une situation budgétaire délicate puisque son budget 2006 présente un déficit de près de 30 000 euros. Ce déficit est structurel et appelle des réponses structurelles. Des réflexions ont eu lieu entre tous les présidents des fédérations membres. Des ébauches de solution ont été trouvées et des démarches initiées. Plus globalement, s'engage une réflexion sur les synergies possibles entre fédérations

Structure fédérative regroupant les Organisations de Jeunesse, les Fédérations de Centres de jeunes et des asbl actives dans le champ de l'accueil de l'enfance. La FESOJ organise la représentation de ces associations dans leur dimension d'employeur au sein de la CESSOC (Confédération des Employeurs du Secteur Social) vis-à-vis du monde politique et des syndicats.

Pour rappel, les emplois dans les Organisations de Jeunesse sont financés de plusieurs manières, à partir de subsides qui peuvent provenir de la Communauté Française, de la Région Wallonne, de la Région Bruxelloise ou encore du niveau fédéral voire parfois par les OJ elles-mêmes (ce que l'on appelle un emploi sur fonds propres). Tous ces cas de figure seront intégrés et traités de manière différenciée. Pour réussir ce traitement différencié, la Communauté Française devra voter un nouveau décret qui organisera cela.



La Fondation, inaugurée le 18 mai dernier, est le fruit et la suite logique de longues années de travail et d'investissement de Gustave Stoop dans le milieu associatif bruxellois. Ce qu'il a apporté en innovations et changements durables est pour tous un gage d'espoir.

La Fondation portera cet espoir aux générations futures en aidant à concrétiser des projets initiés par ou pour les jeunes.

Afin de faciliter la présentation des candidatures, les projets doivent être présentés à l'aide d'un questionnaire type qui peut être téléchargé et imprimé à partir du site internet de la fondation, à la page www.fondationgustavestoop.be/projets

*Conçu par le CIDJ – Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes, « Une place à prendre » peut être obtenu au prix de 15 euros au CIDJ, rue Haute 88 à 1000 Bruxelles
Tél. 02/219 54 12
Courriel : cidj@cidj.be
Site : www.cidj.be*

et la mise en commun de moyens qui pourraient permettre de diminuer les coûts pour l'ensemble des fédérations. En cascade, ces coûts concernent pour partie les Organisations de Jeunesse puisque celles-ci paient une cotisation à leur fédération qui elle-même cotise à la Cessoc.

La Fesoj participe de ce travail en veillant tout à la fois à son autonomie et à la saine gestion de la Cessoc.

B.M.

BON A SAVOIR

UNE NOUVELLE FONDATION DANS LE SECTEUR DE LA JEUNESSE EN DIFFICULTÉ

La Fondation Gustave Stoop a pour but de soutenir toute initiative individuelle ou collective d'aide aux personnes en difficulté et particulièrement les jeunes. Elle s'attachera en priorité aux projets émanant d'associations ou de personnes actives à Bruxelles ou autour de Bruxelles et ce, en dehors de toute considération politique ou confessionnelle.

La Fondation dispensera les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de :

- tout projet d'observation et/ou de recherche permettant d'identifier et de répondre aux manques en matière de promotion sociale ou de prévention,
- toute initiative permettant à des jeunes en difficulté, défavorisés ou handicapés, de devenir acteurs de leur propre vie, de créer leurs propres ressources ou de concrétiser un rêve,
- toute initiative citoyenne contribuant aux mieux-être,
- toute campagne d'information, de prévention ou d'éducation,
- toute action faisant mieux connaître la fondation et ses missions,
- toute association ou collaboration avec des institutions ou organismes ayant un but similaire,
- toute initiative individuelle conforme au but précité.

Les dossiers de candidature peuvent être adressés par courriel à Contact@fondationgustavestoop.be

UNE PLACE A PRENDRE

Pour apprendre la participation citoyenne au niveau communal, cet outil pédagogique se présente sous la forme d'un jeu de rôle qui permet d'expérimenter, de façon ludique, une des formes que la participation peut prendre pour le citoyen. Confrontés à un projet d'aménagement du territoire dans la commune fictive de Friseul, les joueurs vont découvrir ce qu'est l'enquête publique et l'expérimenter.

Le jeu est destiné aux jeunes de 15 ans et plus. Il a été créé en collaboration avec plusieurs groupes de jeunes qui ont participé à sa conception et à son expérimentation.



Dans un mois, certains élèves auront fini leurs examens. Mais l'école ne ferme que le 30 juin : selon les cas, des élèves seront dans la nature une ou plusieurs semaines.

L'année dernière, une proposition de décret MR avait lancé l'idée de profiter de la période pour organiser à l'école des cours de citoyenneté, d'alimentation, voire de sécurité routière. Qui les aurait donnés, alors que les profs sont en correction d'examens, en « délibé », et submergés ensuite par la paperasserie de fin d'année ? La proposition MR envisageait de se tourner vers les secteurs associatifs et culturels. Elle a fait long feu.

Vendredi, le Conseil de la jeunesse (CJEF) et la Ligue des familles, qui avaient déjà donné

de la voix l'année dernière, vont dévoiler une réponse « active et positive » à cette période de vacances improvisées. « *L'événement tragique qui a marqué la Belgique le mois passé ne sera pas sans incidence sur l'image des centaines d'élèves du secondaire qui vont se retrouver désœuvrés dans les parcs et les lieux publics* », explique Carlos Crespo, porte-parole du Conseil de la jeunesse. Des cours civiques, comme le MR le recommande ? « *Notre solution s'appuie davantage sur l'émancipation autonome des jeunes* », explique Philippe Andrienne, pour la Ligue des familles. Les deux associations vont en tout cas mettre sur la table une proposition activable dès le mois de juin. ■ **FRÉDÉRIC SOUMOIS**

LES TRAVAILLEURS du non-marchand seront mieux payés. Mais toujours moins que leurs collègues du fédéral et de la Région wallonne. Les syndicats continuent le débat.

Le secteur non marchand, subventionné par la Communauté française (18.250 personnes ou 13.927 équivalents temps plein) est moins bien rétribué que celui qui est occupé dans les mêmes emplois par l'Etat fédéral ou la Région wallonne. Mais tous ceux qui travaillent dans l'accueil de l'enfance, l'aide à la jeunesse, la promotion de la santé, l'assistance aux détenus ou le domaine socioculturel ont beau œuvrer dans les « métiers du cœur », comme dit le ministre CDH de l'Aide à la jeunesse, Catherine Fonck, ils veulent être reconnus et valorisés comme des professionnels.

Le préaccord 2006-2009 signé, mercredi, entre le gouvernement de la Communauté, les employeurs et syndicats, comble partiellement ce retard. Les négociations avaient abouti dans la nuit « au terme de discussions parfois musclées », comme l'a indiqué la ministre-présidente de la Communauté française, Marie Arena (PS).

Pour les syndicats, le débat n'est pas clos. Leur ambition était, depuis 1999, l'alignement des barèmes sur ceux des secteurs fédéraux de la santé. En 2009, plusieurs catégories de travailleurs seront encore à plus

de 6 % de cet objectif.

Ce préaccord débloque 30,25 millions d'euros (hors index) sur 4 ans, dont 2/3 iront au secteur socioculturel (centres culturels, éducation permanente, organisations de jeunesse, fédérations sportives, téléls locales, etc.) et 1/3 au socio-saïtaire.

L'accord précédent (2001-2005) consacrait 47,43 millions

d'euros, avec 53 % pour le socio-saïtaire et 47 % pour le socio-culturel.

« Les puéricultrices restent le parent pauvre »

En 2009, les travailleurs du secteur socioculturel seront passés de 83 à 93,25 % des barèmes wallons. Ceux de l'aide à la jeunesse de 92 à 96 % des barèmes

des hôpitaux privés fédéraux.

L'accord ne prévoit pas la généralisation de la prime de fin d'année. Mais les syndicats actent qu'il permet de « préserver un équilibre et une solidarité entre les sous-secteurs ». Les travailleurs les plus mal payés, ceux du socioculturel, bénéficieront d'un rattrapage plus important que celui des autres. Et les personnels administratifs et ouvrier de l'ONE, dont l'emploi n'est pas subsidié par la Communauté, seront pris en compte et valorisés comme leurs collègues de l'Office. Du côté des employeurs, on déplore que les puéricultrices restent le « parent pauvre » du secteur. ■

MICHELLE LAMENSCH



LES MULTIPLES DESCENTES dans la rue auront servi à quelque chose : les travailleurs du non-marchand seront (un peu) mieux payés. PHOTO ALAIN DEWEZ

Le Plan prévention et lutte contre les violences présenté par le gouvernement de la Communauté française le 19 mai dernier comprend plusieurs mesures qui concernent l'école et le monde associatif. Outre les mesures phares concernant la prévention et l'élargissement des services d'accrochage scolaire, le renforcement des liens entre écoles et services d'aide en milieu ouvert, l'école est concernée principalement par l'axe prévention. Peu de nouvelles mesures mais plutôt la volonté de mettre en cohérence des initiatives plus ou moins récentes, en particulier certains points du Contrat pour l'École. Les associations sont également mobilisées sur cet axe. Pour ces dernières, l'heure est à la communication et au partage des initiatives visant la citoyenneté, la consommation ou encore l'accueil des publics fragilisés socialement.

Trouver sa place dans la société

Plusieurs objectifs sont ainsi formulés. Le premier veut « aider chaque jeune à trouver sa place dans l'école et dans la société ». Ainsi, le plan réaffirme la volonté de limiter les conditions qui permettent aujourd'hui la création d'écoles ghettos. Un décret devait permettre de réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire. Autre levier d'action, la revalorisation de l'enseignement qualifiant avec la modernisation de l'équipement pédagogique et la création d'une vingtaine de centres de technologie. Pour rappel, l'idée est ici de créer les conditions optimales pour permettre aux jeunes « de prendre pied dans la vie professionnelle et maximiser leur chance de réussite ». Enfin, le Plan prévoit une analyse des formations initiales des éducateurs et enseignants. Le but est d'évaluer la nécessité d'une éventuelle adaptation afin de mieux appréhender les phénomènes de violence par ces professionnels.

Un avant-projet pour promouvoir la citoyenneté

Toujours dans le volet prévention, un autre objectif consiste à « accroître la participation active des jeunes dans la société ». Inspiré des résultats de l'enquête menée par l'émission radio « Quand les jeunes s'en mêlent », le gouvernement veut soutenir les élèves, les écoles et les associations dans la mise en œuvre de projet touchant à la promotion de la citoyenneté. Un avant-projet de décret allant dans ce sens a été adopté au cours de ce gouvernement spécial jeunesse. C'est dans le cadre de ce nouveau texte qu'un manuel de référence sera mis à disposition des enseignants et des élèves. Il sera, par ailleurs, demandé à toutes les écoles de l'enseignement obligatoire de mener « au moins un projet interdisciplinaire portant sur la citoyenneté par cycle ou par degré ». L'objectif est que chaque jeune participe, au cours de sa scolarité obligatoire, à six projets spécifiquement focalisés sur l'éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, le gouvernement veut réserver « un quart au moins de l'horaire imparti aux cours de religion ou de morale à l'éducation à une citoyenneté responsable ». Pour ce faire, le gouvernement annonce la consultation des instances des différents cubes.

Autre mesure pour accroître la participation, le sport comme vecteur d'intégration. Différentes initiatives visant la pratique d'un sport seront orientées vers les publics jeunes. Un décret sport de quartier ainsi qu'une communication de l'initiative « chèque

sport » vers les écoles afin d'encourager la pratique d'un sport par les 6 - 18 ans issus de milieux défavorisés. C'est enfin une campagne promouvant les valeurs éthiques, le fair-play dans le milieu sportif à partir de septembre 2006.

Du côté des associations

Plusieurs points concernent les organisations de jeunesse et le secteur de l'éducation permanente. Le gouvernement constate que de nombreux outils pédagogiques existent, de même des personnes ressources sont susceptibles de proposer des animations pour susciter la réflexion autour de la consommation d'objets considérés comme valorisant par les pairs. Un répertoire de ces initiatives sera réalisé à destination des écoles. Dans le même esprit, le gouvernement veut soutenir l'initiative lancée par la Ligue des familles et le CJEJ. Cette dernière cherche à favoriser les synergies entre écoles et associations pour mettre en place des activités valorisant le temps libre des jeunes entre la fin des examens et les vacances scolaires (voir téléex). Un guide des bonnes pratiques pour renforcer l'accessibilité des structures associatives aux publics primo arrivants ou fragilisés socialement sera également édité. Enfin, la lutte contre les assuétudes en milieu scolaire se verra renforcée autour de trois axes, la réglementation, l'information et la sensibilisation.

Dès les premiers signes de décrochage

En matière d'absentéisme scolaire, le gouvernement souhaite responsabiliser les parents, préciser le cadre d'intervention et les modalités de collaboration entre enseignement et aide à la jeunesse. Pour rappel, à l'heure actuelle, après 20 demi-jours d'absence, l'établissement scolaire est tenu de prévenir le service d'aide à la jeunesse - SAJ. Ces derniers, souvent débordés, ne peuvent pas toujours donner suite à ces signalements, au nombre de 6 000 en Communauté française. Le gouvernement prévoit l'augmentation de leurs cadres (voir p. 444).

Quant au signalement, il a imaginé le processus suivant :

- 1 dès le demi-jour d'absence (une heure d'absence étant dorénavant considérée comme une demi-journée), l'école se devra de le signaler aux parents, et ce dans un souci de responsabilisation;
- 2 dès le cinquième demi-jours, un contact, autre que téléphonique, entre les parents et l'école devra avoir lieu;
- 3 les vingt demi-jours d'absence restent le degré de signalement au SAJ, sauf pour les mineurs jugés en danger, où là, le délai n'est pas valable. Dans ces situations, un signalement motivé quant au danger, devra être donné sans délais.

La procédure de reconnaissance dans le champ de l'éducation permanente suit son cours non sans poser quelques questions notamment sur les perspectives budgétaires.

En Commission de la culture du Parlement de la Communauté française, la ministre Laanan a décrit la situation. Pour les deux premiers trains de reconnaissance, un total de 27 associations ont été reconnues à durée indéterminée et 23 à titre transitoire. En somme, les reconnaissances comptent moitié d'anciens de l'éducation permanente, moitié de nouveaux. Le troisième train est en cours avec examens des dossiers en avril, mai et juin. Rappelons que la période transitoire pour les associations anciennement reconnues prendra fin au 31 mars 2007. Jusque-là, elles continuent de bénéficier des subventions selon l'ancien décret, avec indexation.

Le problème aujourd'hui est financier, reconnaît la ministre Laanan. « En effet dans leurs demandes de reconnaissance, les associations multiplient par deux, trois voire quatre le montant qu'elles percevaient [...]. La plupart n'obtiennent leur reconnaissance que dans un seul axe d'action. Actuellement,

aucun mouvement [ndlr: structures qui rencontrent tous les axes de l'action de terrain, à la formation, en passant par la production d'analyse, etc.] n'a encore été reconnu mais une dizaine d'entre eux ont déjà introduit leur demande en 2006 [...] ». Or, ces derniers pèseront lourd sur le budget.

Si, à ce jour, la ministre affirme qu'aucun dossier n'a été refusé pour des motifs d'insuffisance budgétaire, elle prédit aussi qu'il faudra faire face à cette difficulté. À l'interpellation de Yves Reinkin, parlementaire Écolo, qui avance: « il semblerait que votre cabinet, dans le souci de bien faire, essaie d'arranger les choses en ne donnant pas aux associations ce qu'elles demandent mais en distribuant à toutes des subsides », la ministre répond « [...] Il est vrai qu'on ne peut pas reconnaître toutes les associations mais, comme vous le soulignez, nous gérons aussi "en bon père de famille". Nous faisons en sorte que ces associations ne se retrouvent pas à la rue. »

Face à cette difficulté, le cabinet de la ministre évoque un processus « pour baliser le décret ». Un débat qui sera conduit avec le Conseil supérieur de l'éducation permanente et l'administration.

Ceux et celles qui seront étudiants, l'année académique prochaine dans une haute école ou une école supérieure des arts, ne connaissent pas le montant dont ils devront s'acquitter pour être inscrits. Il se pourrait que la note soit plus élevée que celle des années antérieures. Comment en est-on arrivé là ?

Alors qu'une décision judiciaire récente constatait l'illegalité de la perception des droits d'inscription complémentaires (DIC) semblait ouvrir une voie royale vers la démocratisation des études, Marie-Dominique Simonet va délibérément mettre à mal l'accès à l'enseignement supérieur.

La ministre arrêtera une liste de frais admissibles visant à permettre aux établissements de prélever auprès des étudiants un montant donné en plus du minerval légal. Cette liste prévoit plusieurs catégories de frais appréciés au coût réel afférents aux biens et services

fournis aux étudiants : frais relatifs à l'accès à l'utilisation des bibliothèques et des espaces de convivialités, frais de photocopies ou liés à la gestion, frais spécifiques inhérents à la formation. Une liste assez large et peu précise.

De plus, la ministre a balayé d'un revers de la main la proposition pourtant constructive de la FEF de fixer un montant maximal de frais admissibles. Il est à craindre que certaines institutions ne profitent de cet état de fait pour faire porter à leur étudiant(e) le poids du sous-financement de la Communauté française.

Pour rappel, suite à un recours d'une étudiante contre son ex-haute école, le tribunal de Namur a jugé que la perception de DIC par les établissements était illégale. Ce jugement constituait une victoire pour le mouvement étudiant puisque pour la première fois une instance juridique reconnaissait pour valable l'argument de la FEF

sur l'illegalité de la perception des DIC. A l'exception de frais administratifs à la fois l'accès aux établissements et la qualité de l'enseignement. Etudiant(e)s, pouvoirs organisateurs, chacun pouvait y trouver son compte.

Aujourd'hui, la situation semble plus que jamais défavorable aux étudiant(e)s. Les Pouvoirs organisateurs s'en tirent, quant à eux, plutôt bien. Ainsi, les hautes écoles bénéficieront d'une compensation financière (12 millions d'euros selon la ministre), de l'apport des frais admissibles (non plafonnés !) et évidemment des DIC dégressifs avant leur extinction programmée (qui s'élevaient à près de treize millions avant l'entrée en vigueur du décret). Si on totalise l'ensemble de ces montants, certains étudiants paieront plus qu'avant le jugement de 2005.

Par ailleurs, le montant des frais admissibles sera fixé dans une commission interne propre à chaque institution qui sera chargée de

la perte financière que constitue la suppression des DIC. Un décret de juillet 2005 prévoit la suppression progressive des DIC. Ceux-ci s'éteindront sur une période de 5 ans pour les étudiants de revenus modestes et de 10 ans pour les autres. Par ailleurs, le législateur a mis en place une allocation d'aide à la démocratisation pour compenser la perte financière que constitue

l'abrogation étalée des DIC. Cette solution avait pour but de concilier à la fois l'accès aux établissements et la qualité de l'enseignement. Etudiant(e)s, pouvoirs organisateurs, chacun pouvait y trouver son compte.

Aujourd'hui, la situation semble plus que jamais défavorable aux étudiant(e)s. Les Pouvoirs organisateurs s'en tirent, quant à eux, plutôt bien. Ainsi, les hautes écoles bénéficieront d'une compensation financière (12 millions d'euros selon la ministre), de l'apport des frais admissibles (non plafonnés !) et évidemment des DIC dégressifs avant leur extinction programmée (qui s'élevaient à près de treize millions avant l'entrée en vigueur du décret). Si on totalise l'ensemble de ces montants, certains étudiants paieront plus qu'avant le jugement de 2005.

Par ailleurs, le montant des frais admissibles sera fixé dans une commission interne propre à chaque institution qui sera chargée de

renforcer les inégalités entre les étudiant(e)s en fonction de l'établissement dans lequel ils seront inscrits. Affligeant, pour un ministre qui communique abondamment sur la nécessité d'un statut unique de l'étudiant(e) ! Même la proposition d'instaurer une commission centralisée des garde-fous indispensables pour éviter un véritable hold-up organisé dans les établissements. Se basant sur le programme « enseignement supérieur » du PS de 2004, la FEF en appelle à Marie-Arène, ministre-présidente de la Communauté française, ainsi qu'à son président de parti, Élio Di Rupo, pour venir à la rescousse des étudiant(e)s.

Si l'on n'y prend pas garde, l'enseignement supérieur sera globalement moins accessible au terme de la présente législature. Pour les défenseurs de la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'heure est venue de poser des gestes politiques forts. ■

7

- Parmi d'autres, Marianne Nihon, sa responsable, a fait l'objet d'une évaluation négative. Elle sera remplacée.
- Un possible changement de ligne éditoriale se fait sentir.

Le secret autour du processus d'évaluation des membres de la hiérarchie RTBF a fini par se fissurer. Après de longues semaines de rumeurs, nous avons obtenu, hier, auprès des services de Jean-Paul Philippot, administrateur général, la confirmation qu'"un certain nombre d'évaluations négatives" ont été enregistrées à l'issue du processus mené depuis le printemps dernier.

Ce processus d'évaluation, nouveau dans le mode de fonctionnement de la RTBF, a été instauré lors de la nomination, en 2003, de la nouvelle hiérarchie. Chacun de ses membres s'était vu attribuer un mandat d'une durée de six ans, avec évaluation du travail accompli après trois ans. Nous y sommes.

Cette évaluation interne-diaire a fait une première victime: Marianne Nihon, responsable du secteur "jeunesse". "Son évaluation a effectivement été négative et elle n'a pas fait appel de la décision", nous a confirmé le porte-parole de la RTBF. Un appel à candidatures sera lancé prochainement pour lui trouver un successeur.

A notre connaissance, au moins deux autres personnes

ont fait l'objet d'évaluations négatives: Jean-Michel Germys (responsable de l'Unité divertissement) et Philippe Walkowiak (chef de rédaction de VivaCité). Mais, dans les deux cas, il a été décidé de leur donner une dernière chance sous la forme d'un mandat prolongé jusqu'à la fin de cette année. Une nouvelle évaluation sera alors effectuée.

La RTBF refuse évidemment de commentarier les motifs de l'éviction de Marianne Nihon. En coulisses, on évoque un manque de leadership et une "incompétence à adopter une approche constructive" dans son domaine.

Une autre ligne éditoriale ?

Des termes qui résonnent durement au sein d'une équipe "touchée" et quelque peu déboussolée.

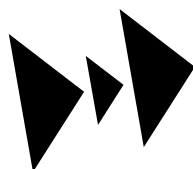
Idée. Car Marianne Nihon n'est pas seulement la débonnaire responsable du service jeunesse, elle est aussi productrice de l'émission "Bla-Bla" et acheteuse pour le secteur jeunesse. Deux fonctions étroitement liées à la première, si le service sensible "faire corps" autour de son "anxiome" responsable et se dit heureux d'être "distraut" de ses inquiétudes par la préparation de la prochaine téléportation de "Bla-Bla", dans un mode "virtuel", la question se pose de savoir "qui" la remplacera. Une candidate qui imprimera certainement sa marque sur un secteur dont "Bla-Bla" reste le fleuron. Et déjà certains se disent que la position "anti-pub" de la facétieuse image d'ordinateur

productrice historique - n'est pas étrangère à ce désaveu... Dans un contexte où le débat sur la règle des 5 minutes (avant et après les émissions enfantines) se fait toujours plus pressant...

Reste encore l'épineuse question des achats de programmes... Une "lance de fond" sensible pousser certains à la RTBF sur les terrains occupés par Club ou TF1, au détriment de la production européenne et destinée aux plus petits, mise en avant jusqu'ici. Le risque? Marcher sur les pieds de la concurrence et "causer une solide envoiée des fers", alors même que les audiences récentes de la case jeunesse n'ont jamais été aussi bonnes (régulièrement jusqu'à 25 pc de parts de marché). Paradoxal...

P.-F.L. et K.T.

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS



○ Appel aux OJ !

○ Scouts, Guides, Patros : en marge ou en marche ?

○ La cellule de crise des Guides

○ Les J/CSC au festival de Dour

○ Les rendez-vous du centenaire du scoutisme

○ L'école est finie... et maintenant

○ J/CSC : Verhofstad bricole avec le statut des étudiants jobistes

○ Indications : Troisième édition du P.I.J.C.

○ Le code des Guides

○ Nouvelles du patro

○ Les gîtes d'étapes du CBTJ, partenaires du Beau vélo de Ravel

○ Revue de presse

- Colloque inter mouvements : A Mozet, les mouvements de jeunesse se sont affirmés en marge et en marche
- Colloque inter mouvements : Des scouts en marche ou en marge ?
- L'insertion des jeunes par la culture
- Le Patro de Charleroi prend sa place en ville

32

32

34

34

34

34

35

35

35

35

35

36

36

37

38

39



APPEL AUX DJ !

Pour que vive cette rubrique, nous avons besoin de vous. Une annonce, un compte-rendu d'activités, un sujet qui vous tient à coeur et que vous souhaitez partager ? C'est avec plaisir que nous les publierons dans le CORRESPONDANCE.

Il en va de même pour les articles de presse qui parlent de vous. Merci de les envoyer par la poste ou à l'adresse électronique suivante : correspondance@cjc.be

SCOUTS, GUIDES, PATROS : EN MARGE OU EN MARCHÉ ?

L'actualité récente a amené aux premières pages des quotidiens et sur la table de nos politiques des questions quant à la jeunesse actuelle : comment interpréter et répondre à la violence de certains jeunes, au besoin de sécurité émis par d'autres, à la volonté de la plupart de se rendre utiles dans une société qui les approche essentiellement en tant que consommateurs...

Alors que le gouvernement semble ne pas en tenir compte dans son récent plan « jeunesse », les mouvements de jeunesse veulent rappeler leur contribution à une vie en société harmonieuse et leur rôle particulier dans le développement des jeunes.

Les mouvements de jeunesse n'ont certes pas toutes les réponses aux questions d'actualité. Mais ils ont été sensibles à la maturité de la réaction des copains de Joe et à leur volonté de donner du sens à cet événement absurde. Et tout comme ils invitent les observateurs à s'interroger sur le pourquoi et le comment de cette maturité, ils les invitent à s'interroger sur la place et l'importance de l'action des mouvements de jeunesse dans la société comme acteurs de l'éducation.

Dans cette idée, pour contribuer très concrètement à la réflexion menée actuellement en matière de politique jeunesse, la Fédération Nationale des Patros Jeunes Gens, la Fédération Nationale des Patros Féminins, les Guides Catholiques de Belgique, Les Scouts – Fédération Catholique des Scouts Baden-Powell de Belgique et les Scouts et Guides Pluralistes ont fait le point, **mercredi 24 mai** dernier, sur leurs apports à la société lors d'un **colloque** organisé au Domaine de Mozet (Namur) intitulé « Scouts, Guides et Patros : En marge ou en marche ? »

A l'aide de recherches préalables et à travers une journée d'échanges, les mouvements entendaient préciser leur rôle dans l'éducation non formelle, dégager les points forts de leur projet pédagogique pour le développement des enfants, des adolescents et des animateurs qui les encadrent. Ils

ont également tenté de déterminer leurs points de convergence et de complémentarité avec les autres opérateurs de l'éducation ainsi qu'avec les pouvoirs publics.

La matinée du colloque fut consacrée au partage d'études réalisées par des personnalités du monde académique (**Alain Eraly** (ULB), **Philippe Van Meerbeeck** (UCL), **Jacques Defourny** (ULg),...) et d'apports complémentaires (sondage d'opinion DNS Dimarso, cartographie des mouvements (ULB)), tandis que l'après-midi fut consacrée au débat autour de thèmes d'actualité en présence de personnalités politiques ou académiques comme **Abraham Franssen** (Faculté Saint-Louis), **Michel Verstraeten** (ULB), **Jean-François Guillaume** (ULg), **Marcel Frydman** (Mons), ...

Le colloque était soutenu par la Communauté française et eut lieu en présence de madame Catherine Fonk, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé, et de représentants de madame Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse.

Jeunes touchés et déploiement géographique

B. Wayens, de l'ULB-IGEAT a réalisé une cartographie permettant de mieux cerner la question du nombre de jeunes touchés par l'activité des mouvements de jeunesse :

Le nombre de jeunes actuellement impliqués dans les mouvements de jeunesse avoisine les 100.000 en Communautés Française et Germanophone.

Le taux de pénétration dans la tranche 5-24 ans est donc de 7,9% (soit 1 jeune sur 12 environ) et de 9,7% si on se focalise sur la tranche 5-17 (soit 1 jeune sur 10).

La mise sur carte des différentes implantations des mouvements démontre ensuite que l'offre des mouvements quadrille globalement bien l'espace, avec une complémentarité spatiale urbaine-rurale proposée par les mouvements.

Si les mouvements de jeunesse sont présents dans la plupart des communes, y compris celle de bas niveau socio-économique, il est néanmoins



utile de relever que proportionnellement la fréquentation augmente avec le caractère plus ou moins aisé de l'environnement des quartiers.

Mouvements de jeunesse et grand public

Quel est approximativement le nombre de personnes touchées en Communauté Française par l'activité des mouvements de jeunesse ? Quelle est l'idée que se fait Monsieur Tout-le-monde des mouvements de jeunesse ? Quelles sont ses attentes vis-à-vis des mouvements ?

Cette dimension fut approchée via un sondage d'opinion mené début 2006 par la société TNS Dimarso auprès de 600 personnes en Communauté Française.

Il en ressort entre autres que :

une personne sur deux en Communauté Française a été par le passé ou est toujours impliquée dans un ou plusieurs mouvements de jeunesse, directement ou indirectement (via ses enfants).

Les sondés plébiscitent (90% en moyenne) ensuite la pertinence des mouvements quant à leur capacité à transmettre des valeurs utiles à la vie en société, à encourager à la prise de responsabilités, à rendre les jeunes autonomes et débrouillards.

Enfin, 70 % des sondés n'accrochent pas l'étiquette « négative » à l'image des mouvements de jeunesse.

Apprentissage aux valeurs et à la citoyenneté - développement de l'enfant

Alain ERALY, professeur de sociologie à l'ULB et Philippe VAN MEERBEECK, neuropsychiatre et professeur à l'UCL, ont ensuite apporté un certain nombre d'éclairages quant au rôle des mouvements de jeunesse dans l'apprentissage aux valeurs et à la citoyenneté, et dans le développement de l'enfant.

D'autres contributions académiques ont également été rassemblées à l'occasion du colloque, explorant la question de la pertinence du projet pédagogique des mouvements de jeunesse en lien avec leur ambition de contribuer à l'émergence de Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires.

Valorisation du travail bénévole

Jacques DEFOURNY, professeur d'économie sociale à l'ULg, s'est livré à un exercice d'estimation et de valorisation du travail bénévole sur base du volume d'activité des mouvements de jeunesse. En prenant en considération les activités hebdomadaires, mais aussi les 4000 camps organisés par les animateurs bénévoles, ce ne sont pas moins de 75.000 journées de

travail par an qui sont prestées, soit un total d'environ 11 millions d'heures d'engagement bénévole pour les mouvements en Belgique francophone. Soit, 200 millions d'Euros.

Des obstacles majeurs...

Les ateliers de l'après-midi ont mis en évidence un certain nombre de problèmes rencontrés actuellement par les mouvements de jeunesse et pouvant mettre en péril à terme leurs activités : restriction du cadre d'action sous la pression d'une réglementation croissante, incohérence de normes non coordonnées, impact financier sur les, manque de locaux, complexité administrative et coût de la formation trop importants pour des animateurs bénévoles.

Des pistes pour aller plus loin

Des pistes également ont été dégagées pour surmonter ces obstacles et proposer des activités à un maximum de jeunes, telle que la mise en place de partenariats au niveau local entre mouvements de jeunesse, écoles, acteurs associatifs, communes...

Et demain ?

A l'issue du colloque, les mouvements de jeunesse se sentent renforcés dans leur rôle d'acteur éducatif. Un rôle complémentaire à la famille et à l'école, avec une spécificité et un impact réels.

S'ils veulent pouvoir continuer à jouer ce rôle auprès du plus grand nombre de jeunes, les mouvements attirent l'attention de la société en général et des mandataires politiques en particulier sur les besoins de soutien qui sont les leurs.

Il s'agit donc d'apporter d'urgence des réponses concrètes à des besoins de soutien, tant financiers (financement de la formation des animateurs, de la structure d'encadrement) que dans la facilitation pratique des activités (mise à disposition de locaux, de matériel de camping, simplification administrative, accès aux forêts, gîtes, communes rurales, etc.).

A l'heure où le monde politique s'interroge sur les actions à mettre en place pour aider réellement la jeunesse, sur la transversalité et la complémentarité nécessaires entre Communauté Française et Région wallonne, les mouvements espèrent ne pas avoir jeté une bouteille à la mer...

L'intégralité des contributions et données rassemblées à l'occasion du colloque, de même que le contenu des présentations et débats, feront bientôt l'objet d'une compilation et d'une diffusion à l'attention de toutes les personnes intéressées par la question de l'éducation au sens large.



LA CELLULE DE CRISE GCB

La cellule de crise des Guides est remise en fonction pour soutenir les 750 camps qui s'organisent cet été.

La cellule de crise, c'est un numéro d'appel accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pendant toute la durée des camps. Elle a pour mission de prêter main-forte aux groupes qui l'appellent pour des problèmes graves : endroits de camp, accidents, matériel... bref, toute situation paniquante.

Parmi les membres de la cellule, en plus des personnes spécialement formées à la tâche, une série de spécialistes interviennent au cas par cas (psychologue, médecin, spécialiste des assurances, juriste, journaliste, etc.). Tout cela dans l'optique d'offrir un service précis en cas de pépin et d'aider les groupes à résoudre leurs problèmes afin que les camps se passent au mieux.

LES JEUNES CSC AU FESTIVAL DE DOUR

Déjà présents l'année passée, les Jeunes CSC seront à nouveau sur le site du Festival de Dour. Du 13 au 16 juillet, le Dour Festival accueillera des milliers d'amateurs de musique et les Jeunes CSC souhaitent aller à leur rencontre. Vous les retrouverez à trois endroits stratégiques : à l'entrée du Festival où il sera possible de s'affilier à Ticket Jeunes gratuitement; dans le camping où auront lieu des animations musicales, de loisirs, de découvertes et sur le site même du Festival où vous pourrez discuter avec les équipes des Jeunes CSC. Dans le camping, la CSC mettra gratuitement à votre disposition des micro-ondes et des barbecues.

En outre, ils proposeront des animations de rue (Jeunes CSC de Charleroi) devant le stand qui sera situé dans le village associatif et ils mèneront une action d'information et de sensibilisation sur les jeunes et la pauvreté avec des micro trottoirs, diffusion de vidéos, etc.

Rendez-vous vous est donc fixé à partir du jeudi 13 juillet!

Plus d'infos: www.jeunes-csc.be www.dourfestival.be

LES RENDEZ-VOUS DU CENTENAIRE DU SCOUTISME

C'est en 1907 que Baden-Powell a lancé le Mouvement scout en Angleterre. Quelques années plus tard, vers 1910-1912, sa femme fonda le Mouvement guide.

L'année 2007, le centenaire du Mouvement sera célébré à travers le monde. En Belgique, les 5 branches du Mouvement, les Scouts, les GCB, les SGP – Scouts et Guides pluralistes, la FOS – Federatie voor Open Scoutisme et le VKSM – Vlaams Verbond van Katholieke Scouts en Meisjesgidsen, ont choisi de célébrer cet anniversaire ensemble.

Plusieurs rendez-vous sont dorénavant et déjà fixés :

Automne 2007 : Zoom 100 : de nombreuses activités locales auront lieu dans les villes et villages du pays.

Février 2007 : Moment historique : le 22 février est commémoré chaque année dans de nombreux pays par les scouts et les guides car c'est la date anniversaire de Robert Baden-Powell et de sa femme. Lors de ce « Thinking Day », scouts et guides sont invités à réfléchir à la signification de leur Promesse. Une exposition itinérante ainsi que des conférences débats seront organisées dans différentes villes.

28 – 29 avril 2007 : week-end national des scouts et guides : Les 160.000 scouts et guides belges seront invités à venir envahir Bruxelles... Le dimanche, toute la ville bruisera d'activités scout, les parcs seront colorés d'uniformes... Et pour terminer le week-end, un spectacle grandiose au Heysel pour tous les membres des mouvements.

Du 27 juillet au 8 août 2007 : le Jamborée mondial 2007 : une délégation des Guides Catholiques de Belgique rejoindra en Angleterre, les milliers de scouts et guides du monde entier réunis pour le 21ème jamborée aux couleurs du Centenaire.

1er août 2007 : Scouting's sunrise (lever du soleil) : dans le monde entier, au lever du soleil, des scouts et guides se rassembleront sur le point culminant de leur pays. En Belgique, le rendez-vous est fixé à 5h09 au Signal de Botrange. Au programme : veillée, chants, partage de moments de cette année intense, ainsi que plein d'autres surprises.

L'ÉCOLE EST FINIE... ET MAINTENANT?

Le cap des 18 ans constitue un fameux tournant dans la vie. Et après? L'avenir se dessine avec plus de précision, des choix se posent, des responsabilités s'ajoutent,... Que faire lorsque l'école est finie? Se lancer dans la vie professionnelle? Attaquer des études supérieures?

«18 ans et après, mode d'emploi» aborde plusieurs aspects concrets pour aider les jeunes dans leurs démarches : l'accès aux études, les bourses d'études, les allocations familiales, l'inscription comme demandeur d'emploi, la lettre de candidature et le CV, la rencontre avec l'employeur, le premier emploi, l'inscription à la mutualité, la fiche de paie, les allocations d'attente et de chômage,... Des tas de conseils dont il serait dommage de se priver!

«La mutu, mode d'emploi» quant à elle, a l'ambition de faire comprendre comment fonctionne la sécurité sociale et à quoi sert une mutualité. Quand et comment s'inscrire? Quels services offre la mutualité? Que faire en cas de maladie ou d'hospitalisation? Quels sont les différents documents mutuellistes et administratifs? De quelle manière la mutu est-elle votre partenaire santé? Autant de questions qui trouvent réponse dans cette brochure courte et pratique.

Ces brochures sont gratuites et disponibles sur simple demande dans les régionales Jeunesse & Santé ou au secrétariat national de J&S Tél.02/246 49 81.

Courriel : j&s@mc.be. Vous pouvez aussi les télécharger sur le site www.jeunesseetsante.be



J/CSC : VERHOFSTAD BRICOLE AVEC LE STATUT DES ÉTUDIANTS JOBISTES

Le Premier ministre Verhofstadt veut autoriser les étudiants jobistes à travailler jusqu'à 400 heures par an. Cette proposition semble s'inspirer de quelques chiffres de la société de travail intérimaire Randstad. Pour la deuxième fois en moins d'un an, la réglementation relative au travail étudiant subirait une modification radicale. Pour la deuxième fois, le gouvernement juge superflu de solliciter les partenaires sociaux.

Rappelons qu'en mai 2005, le chef de cabinet de la ministre de l'Emploi, Freya Vandenbossche, avait promis de réunir différents services et organisations (dont les syndicats et les organisations d'étudiants) pour une évaluation sérieuse du statut du travailleur étudiant sous tous ses aspects. Cette évaluation n'a jamais eu lieu.

La situation actuelle est tout sauf claire. Les étudiants et leurs parents sont dans l'incertitude la plus absolue quant aux conséquences du travail étudiant du point de vue des allocations familiales, de la sécurité sociale, de la fiscalité et de la prolongation du stage d'attente. L'étudiant est d'ailleurs déjà autorisé à effectuer plus de 400 heures de prestations, mais dans ce cas il ne bénéficie plus du taux réduit de cotisations sociales qui s'applique aux 46 premiers jours de travail.

La CSC demande que le Conseil National du Travail engage immédiatement les discussions promises, avant toute nouvelle modification de la réglementation relative au travail étudiant. Une nouvelle modification ne peut intervenir qu'après une concertation sérieuse et une vérification de ses conséquences, tant pour les jeunes que pour les autres travailleurs. Bricoler un statut pour les jeunes du point de vue de la sécurité sociale ne constitue pas une solution durable. L'heure est venue de discuter la mise en place d'un statut cohérent, la CSC a préparé une proposition sur le travail étudiant et la sécurité sociale. Elle est prête à en débattre avec le Premier ministre et les ministres concernés.

INDICATIONS : TROISIÈME ÉDITION DU P.I.J.C.

Le samedi 13 mai, les cinquante jurés du **Prix Indications du Jeune Critique** ont décerné leur prix à Rossano Rosi pour son livre **De gré de force** paru aux Editions Les Impressions Nouvelles.

Rossano Rosi est le 3^{ème} lauréat du P.I.J.C., il succède à Serge Delaive et à Thomas Gunzig. Ce prix s'envisage comme une initiation à la littérature belge contemporaine et une initiation à la critique littéraire. L'équipe d'**Indications** met à la disposition des jurés les informations et les animateurs qui les aident à développer leur esprit critique, mais ce sont les jeunes qui sélectionnent et analysent les livres. Il est déjà possible aux jeunes de 5^{ème} et 6^{ème} qui le souhaitent de, poser leur candidature pour participer au jury de la quatrième édition. Il leur suffit d'envoyer une lettre de motivation par courriel ou par courrier à Indications.

Les futurs jurés s'engagent à participer à une réunion mensuelle entre octobre et mai, à lire 5 romans, à consigner leurs impressions de lecture et à rédiger régulièrement des articles.

Indications, rue du Marteau 19, 1000 Bruxelles ;
indications@indications.be

LE CODE GUIDE

Les Guides ont voulu réaffirmer le cadre dans lequel toute activité doit se dérouler. Les positions du mouvement en matière de contenu d'animation et de consommation ont été diffusées avant les camps à tous les animateurs.

Comme le code de la route est un ensemble de règles qui permettent de circuler ensemble, de se partager la route en sécurité, le code guide définit les règles qui permettent de s'amuser ensemble, de partager une animation guide dans les meilleures conditions.

Ces règles de conduite concernent notamment la présence des animateurs au camp, la consommation d'alcool et de cannabis, les jeux de nuit, les totémisations, les virées, etc.

NOUVELLES DU PATRO

Le dossier de la revue **Le patro** du mois de juin prépare aux élections communales prochaines qui se dérouleront le 8 octobre. Présentant les caractéristiques du système électoral belge, le dossier s'attarde sur les particularités du pouvoir et les compétences au niveau communal, ainsi que sur les

rapports entre la commune et ses citoyens et pourquoi pas, entre mandataires locaux et mouvements de jeunesse.

Elections à la FNPF

Le 24 juin, l'Assemblée générale de la FNPF a élu sa nouvelle présidente fédérale : il s'agit de Noémie Jadin. Elle entrera en fonction le 1^{er} septembre prochain. Toutes nos félicitations !

LES GÎTES D'ÉTAPES DU CBTJ, PARTENAIRES DU BEAU VÉLO DE RAVEL**TOUS EN SELLE !**

L'été approche et avec lui le temps du « Beau Vélo de Ravel »...

Cyclistes chevronnés ou simples promeneurs, l'édition 2006 vous fera voyager en 10 étapes de Dinant à Herve, en passant par Flobecq ou Tournai, Welkenraedt, Enghien, le circuit

de Spa Francorchamps, Huy, Esneux ou Ciney.

Les Gîtes d'Etape du CBTJ, partenaires de cette nouvelle édition, vous attendent sur les parcours de ces différentes étapes à partir du 24 juin à Dinant.

Programme complet sur www.vivacite.be

Ce 24 mai au domaine de Mozet, les cinq fédérations guides, scouts et patros pluralistes et catholiques se sont réunies pour faire le point sur leur apport pédagogique et réfléchir à la place et l'importance de l'action des mouvements de jeunesse comme acteurs de l'éducation. Le colloque « Scouts, Guides, Patros : en marge ou en marche? »¹ est en préparation depuis deux ans. Son principe : servir à mieux définir et communiquer les apports particuliers de l'action pédagogique des mouvements de jeunesse dans le développement des jeunes ; dégager les conditions et soutiens nécessaires pour un travail éducatif de qualité ; et mettre en lumière leur action trop peu connue.

Transmission de valeurs

Au cours de la journée, un atelier a planché sur « l'engagement des jeunes, leur participation et la transmission des valeurs ». Le rapporteur, Olivier Servais, anthropologue (UCL et FUNDP) a souligné les freins à l'engagement des jeunes dans une société en mutation où règnent en maîtres les conflits relationnels, la liberté individuelle, le capital temps et la non durabilité des engagements. Malgré tout, 18 000 animateurs s'investissent et s'engagent dans une « aventure humaine » auprès de 80 000 jeunes. Cet engagement souffre d'un manque fondamental de reconnaissance qui se manifeste par l'insuffisance d'allocation de moyens financiers. Pourtant l'engagement, le souci d'autrui, l'expérience, la gratuité, développés au sein des mouvements sont des valeurs fondamentales et essentielles pour s'insérer dans la société en tant que citoyens responsables, actifs et solidaires. Il importerait donc de « redéfinir la nouvelle fonction sociétale des mouvements de jeunesse et de casser l'image caricaturale » qui en est colportée.

Développer des synergies sur le plan local

Selon les localités ou communes dans lesquelles les associations de jeunesse sont implantées, les partenariats se révèlent malheureux, chanceux ou vaineurs. Pourtant, le partage des ressources entre les différents mouvements d'une localité se révèle opportun, de même que la création de synergies (intergénérationnelles par ex.). « Gérer les diversités et différences est devenu nécessaire à l'apprentissage et fait partie du projet pédagogique », a rapporté Altai Manço, directeur de l'IRFAM (Institut de recherche, de formation et d'action sur les migrations).

Des participants ont encore relevé le rôle éducatif en matière d'aménagement du territoire que peut tenir

l'acteur communal auprès des mouvements de jeunesse pour prévenir d'éventuelles dérives. Apprendre à parler la langue de l'autre, notamment en période électorale, se choisir un représentant pour communiquer avec la commune et/ou repérer un agent communal capable de parler les deux langages, celui de la commune et celui de l'association de jeunesse fait partie des méthodes prônées.

Freiner l'inflation sécuritaire et de règlements

Dans une société en mal de sécurité qui a une forte tendance à noyer ses citoyens dans les règlements de tout acabit, les participants d'un autre atelier ont exprimé l'étouffement dont ils souffrent et qui ne réussit qu'à inhiber leur action. « Nous sommes dans une société qui coule le bon sens sous forme de loi, alors que l'intégration des règles fait partie intégrante des projets de mouvements de jeunesse ». Une des pistes soulevées consiste à identifier des personnes ressources sur le plan local pour parvenir à réincarner la règle. « À trop légiférer, que peut-on apprendre en termes de vivre ensemble? Même si, dans un projet pédagogique il est nécessaire de réfléchir sur les limites », dira Michel Verstraeten (ULB).

En conclusion de la journée, les mouvements de jeunesse se sont confirmés « en marge, parce que nous ramons à contre courant dans une société de consommation et de zapping. Nous nous affirmons comme partenaires privilégiés au sein du système socio-éducatif et nous imposons en acteurs solides des politiques préventives à l'heure où la tendance est à l'inflation sécuritaire ». Les mouvements de jeunesse ont confirmé leur fierté d'être en marche « en offrant à la société une autre réponse empreinte de valeurs à transmettre ». Réponse qui se chiffre en l'éducation de 100 000 jeunes en Communauté française, 4 000 camps et 75 000 journées, plusieurs milliers d'heures de formation, le tout correspondant à 11 millions d'heures de bénévolat par an. Sur cette base, les mouvements revendiquent « l'application du décret de 1980 dans son volet financier ». Et demandent d'être reconnus à travers le futur décret par l'augmentation équitable du soutien financier et proportionnelle au volume de leurs activités. En relevant « qu'un enfant participant à un mouvement de jeunesse est 25 fois moins subsidié qu'un enfant fréquentant un centre de jeunes ».

1. Contact : Les Scouts, rue de Dublin 21 à 1050 Bruxelles - tél. : 02 508 12 00 - site : <http://www.mouvementsdejeunesse.be>

- Les cinq fédérations scouts, guides et patros se sont réunies le 24 mai dernier.
- Objectif : faire le point sur leur importance en tant qu'acteurs de l'éducation.
- L'occasion de se confirmer dans un rôle à contre-courant, mais utile à la société.

Ce 24 mai au domaine de Monet, les cinq fédérations guides, scouts et patros pluralistes et catholiques se sont réunies pour faire le point sur leur apport pédagogique et réfléchir à la place et l'importance de leur action en tant qu'acteurs de l'éducation. Le colloque "Scouts, Guides, Patros : en marge ou en marche ?", doit servir à mieux définir et communiquer les apports particuliers de l'action pédagogique des mouvements de jeunesse dans le développement des jeunes et à dégager les conditions nécessaires à un travail éducatif de qualité tout en mettant en lumière leur action trop peu connue.

Transmission de valeurs

Au cours de la journée, un atelier a planché sur "l'engagement des jeunes, leur participation et la transmission des valeurs". Le rapporteur, Olivier Servais, anthropologue (UCL et FUNDP) a souligné les freins à l'engagement des jeunes dans une société en mutation où règnent en maîtres les conflits relationnels, la liberté individuelle, le capital



► Les mouvements de jeunesse veulent être reconnus dans leur rôle éducatif.

temps et la non durabilité des engagements. Et que malgré tout, 15.000 animateurs s'investissent et s'engagent dans une aventure humaine auprès de 80.000 jeunes. Pourtant l'engagement, le souci d'autrui, l'expérience, la gratuité, développées au sein des mouvements sont des valeurs essentielles pour s'insérer dans la société en tant que citoyens responsables, actifs et solidaires. Il importe donc de "redéfinir la nouvelle fonction sociale des mouvements de jeunesse et de cesser l'image caricaturale" qui en est colportée.

Selon les communes dans lesquelles les associations de jeunesse

sont implantées, les partenariats se révèlent "malheureux, chanceliers ou velleux". Pourtant, le partage des ressources entre les différents mouvements d'une localité se révèle opportuniste même que la création de synergies (intergénérationnelles par ex.).

Dans cet atelier, les participants ont encore relevé le rôle éducatif en matière d'aménagement du territoire que peut tenir l'acteur communal auprès des mouvements de jeunesse pour prévenir d'éventuelles dérives. Apprendre à parler la langue de l'autre, notamment en période électorale, se choisir un représentant pour communiquer

avec la commune ou/et repérer un agent communal capable de parler les deux langages, celui de la commune et celui de l'association de jeunesse, fait partie des méthodes préconisées.

Dans une société qui a une forte tendance à noyer ses citoyens dans les règlements de tout acabit, les participants d'un 3^e atelier ont exprimé l'insuffisance de leur action. "Nous sommes dans une société qui coule le bon sens sous forme de loi, alors que l'intégration des règles fait partie intégrante des projets de mouvements de jeunesse". Une des pistes soulevées consiste à identi-

fier des personnes ressources sur le plan local pour parvenir à réincarner la règle. "A trop légiférer, que peut-on apprendre en termes de vivre ensemble ? Même si, dans un projet pédagogique il est nécessaire de réfléchir sur les limites" a rapporté Michel Verstraeten (ULB).

En conclusion de la journée, les mouvements de jeunesse se sont confirmés "en marge parce que nous refusons à contre-courant dans une société de consommation et de rapping. Nous nous affirmons comme partenaires privilégiés au sein du système socio-éducatif et nous nous imposons en acteurs solides des politiques préventives à l'heure où la tendance est à l'inflexion sécuritaire". Les mouvements de jeunesse ont confirmé leur fierté d'être en marche "en offrant à la société une autre réponse empreinte de valeurs à transmettre". Réponse qui se chiffre en l'éducation de 100.000 jeunes en Communauté française, 4.000 camps et 75.000 journées, plusieurs milliers d'heures de formation, le tout correspondant à 11 millions d'heures de bénévolat par an.

Les mouvements revendiquent "l'application du décret de 1980 dans son volet financier" et demandent d'être reconnus à travers le futur décret par l'augmentation du soutien financier équitable et proportionnelle au volume de leurs activités. En relevant "qu'un enfant participant à un mouvement de jeunesse est 25 fois moins subventionné qu'un enfant fréquentant un centre de jeunes".

Chantal Godard

L'espace-rencontre culture a réuni huit expériences de terrain. Chacune met en avant, à sa manière, l'intérêt de travailler l'insertion à partir du levier culturel. Ces projets mettent l'accent sur la dimension participative, l'expressivité, l'intérêt de croiser les points de vue, de se décentrer, travailler les différences...

Antoinette Corongiu, directrice de la Fédération des maisons de jeunes définit les MJ comme « un espace d'échange et de rencontre qui favorise pour le jeune une vie collective à travers ses projets, l'insertion culturelle, sociale ». L'intérêt de la culture pour l'insertion des jeunes est néanmoins indirecte. « Cela ne permet pas de trouver du boulot. Mais cela permet de s'exprimer, se réaliser, prendre sa vie en main. » Avec 106 maisons de jeunes, la FMJ cherche à développer « des projets dans lesquels les jeunes se sentent bien ». A l'image du projet « Trajet réel, trajet rêvé » développé ces dernières semaines (voir AÉduc n° 124).

Lézarts urbains

Alain Lapiower est le directeur de Lézarts urbains², l'ancienne Fondation Jacques Gueux qui travaille au développement et au soutien des cultures urbaines. « Ce sont ces cultures qui se sont développées dans les zones suburbaines et qui ont été rejetées des centres-villes. Paradoxalement, s'y sont développées des formes d'expression culturelle qui rénovent de façon fulgurante les formes d'expressions reconnues. » Ici aussi la culture est conçue comme un moyen d'insertion : « Nous parlons du principe qu'en pratiquant une discipline artistique, un jeune peut se trouver un boulot. Cela aide au sens où c'est une manière de s'exprimer par l'art qui permet de développer des compétences, c'est une manière de s'en sortir, c'est aussi une forme de reconnaissance sociale susceptible de donner confiance. »

Caravanes des quartiers

Nina Gazon du centre culturel « Les Chiroux »³ expose quant à elle le projet Caravane des quartiers, inspiré d'une expérience française. Ce travail de proximité dans le quartier de Droixhe à Liège cherche à renverser la tendance à la stigmatisation de certains quartiers et des populations qui y vivent. « Nous sommes attentifs à intégrer la population dans

la préparation de l'activité. Le travail se réalise donc en collaboration avec le reste du tissu associatif présent dans le quartier. Cette participation au projet dès son origine permet au jeune de développer des savoir-faire, des savoir-être... » Le festival se déroule au pied des tours et mélange les styles, les âges et les populations, ce qui permet de briser les stéréotypes. On y trouve des arts du cirque, du rap, du rock... Boum, qui vit à Droixhe, est, cette année le coordinateur de l'événement. « La programmation est le reflet de ce que le quartier vit... Tout le monde s'y retrouve parce qu'elle se base sur des réunions auxquelles les jeunes participent. Ce festival, c'est une manière d'ouvrir un quartier refermé sur lui-même. C'est une ouverture à l'autre, à d'autres modes d'expression. » Et cette ouverture fonctionne dans les deux sens...

SIAJ

Le Service d'information et d'animation des jeunes (SIAJ)⁴ propose des animations à partir de la photographie. Emilio De Benedicti, son coordinateur explique la démarche. « À partir de techniques qui ne sont, a priori, pas leurs modes d'expression habituels – par exemple la photographie –, on leur propose d'exprimer leur quotidien. L'idée est de promouvoir une démarche réflexive et participative centrée sur l'expression des jeunes par eux-mêmes et pour eux-mêmes à partir d'un moyen d'expression reconnu socialement. L'objectif est de les aider à faire entendre leurs idées, leurs projets à la société en général. » D'après Emilio De Benedicti, « la première réaction est souvent : "Mais il n'y a rien à photographier ici." Les jeunes photographient ce qui les entoure. Petit à petit, en leur apprenant à s'approprier la technique, on les invite à voir ce qu'il y a derrière les choses. En utilisant un mode d'expression socialement reconnu, l'objectif est de proposer un dialogue avec le reste de la société. De dire au monde des adultes : "Vous voyez le monde que vous êtes en train de nous laisser". »

Musique et espérance Belgique

Waldia Allegria a exposé l'action de "Musique et espérance Belgique". À l'origine, l'action de Miguel Angel Estrella, un pianiste emprisonné sous la dictature en Argentine. Le travail en Belgique s'inscrit dans une volonté d'éveil aux sons, de dialogue à partir de ce qu'évoque pour chacun la musique. « L'éveil musical peut aussi constituer un appui aux méthodes d'apprentissage de la lecture. » Évoquant un travail à partir d'un opéra, elle parle des savoirs qui sont mobilisés : lire, bouger, parler correctement...

1. FMJ, Place Saint-Christophe, 8 à 4000 Liège – tél. : 04 223 64 16 – courriel : fmj@skynet.be – site : <http://www.fmjbl.org>
2. Lézarts urbains, rue Hôtel des monnaies, 184-186 1060 Bruxelles – tél : 02 538 15 12 – site : <http://www.lezarts-urbains.be/>
3. Les Chiroux, place des Carmes, 8 à 4000 Liège – tél : 04 223 19 60 – site : <http://www.chiroux.be>
4. SIAJ, Rue du Maréau, 19 à 1000 Bruxelles – tél : 02 219 46 80 – site : <http://www.siaj.be>

Ce samedi 13 mai, Charleroi vivra aux couleurs jaune et vert, celles du foulard des patronnés. Un grand rassemblement marque en effet le 75^e anniversaire du patro masculin Notre-Dame au Rempart et les dix ans de sa fusion avec le patro féminin Notre-Dame du Sourire. "Après 75 années d'existence, nous voulons prouver que le patro de Charleroi a toujours sa place" expliquent les animateurs et responsables.

L'invasion des patronnés carolo sera évidemment toute pacifique, avec d'abord une série d'animations qui se dérouleront de 13h à 17h au parc Reine Astrid. Cette après-midi est ouverte à tous: "Nous avons voulu jouer dans un lieu largement fréquenté et nous espérons partager notre fête avec tous les habitants de Charleroi", disent les organisateurs. Et d'annoncer des stands pour tous les âges sur le thème du cirque: grimage, jeux en bois, massacre, château gonflable, parcours du combattant, etc...

■ Un pivert sur la façade

À partir de 16h30, le cœur de la fête se déplacera au 9 de la rue Bemus, à la Maison Harmignies. C'est là, au siège du patro, qu'aura lieu l'inauguration du "pivert": l'emblème du mouvement sera placé sur la façade du bâtiment, en présence de l'évêque de Tournai, du doyen de Charleroi, du bourgmestre, des présidents de la fédération nationale des patros, etc... Le verre de l'amitié précèdera le repas et un spectacle qui évoquera les générations passées au patro. De même, une exposition de photos et vidéos retracera ces trois quarts de siècle.

Un peu d'histoire

Fondé en 1931 par l'abbé Balsat, le patro ND du Rempart remporte très vite un large succès. Après la guerre, c'est un ancien patronné devenu aumônier, l'abbé Charles, qui relance la mécanique. Les participants sont nombreux et les camps d'été se succèdent. L'abbé Pierre Mayence devient aumônier en 1960, et il sera suivi par d'autres comme Marc Leplat ou Yves Verfaille.

Après un passage à la rue Zénobe Gramme, le mouvement s'installe finalement à la Maison Harmignies, siège de plusieurs associations. C'est là que les garçons retrouvent leurs équivalentes féminines de Notre-Dame du Sourire. Au cours des années nonante, cette "cohabitation" des deux patros va se muer en une fusion: après trois années de rapprochement, le patro Notre-Dame au Rempart/Sourire voit le jour en 1998.



Le patro entretient des liens étroits avec la paroisse Saint-Christophe. Une quarantaine d'enfants se retrouvent chaque dimanche en trois catégories d'âges: les Benjamins (6-9 ans), les Chevaliers et les Étincelles (9-12 ans) et les Grands (12-16 ans). L'encadrement est assuré par deux présidents, neuf animateurs et trois accompagnateurs adultes, aidés par les anciens et les parents.

■ Histoire et histoires

L'histoire de chaque patronné est ordinaire, comme l'évoque Florence Leroy quand elle met en scène un jeune de la section des Benjamins: "Kevin a six ans et comme chaque dimanche, il rentre à la maison un peu sale bien sûr, avec un grand sourire aux lèvres et son foulard jaune et vert autour du cou. Kevin est un petit garçon, tout simple, il n'est pas un super-héros avec de mégas pouvoirs, c'est une histoire ordinaire". Mais l'aventure du patro carolo, elle, est extraordinaire. Et la journée de samedi veut contribuer à la rendre visible et à légitimer son engagement, pour une reconnaissance au cœur de la cité.

— H. W.

Renseignements: Pierre-Jean Lerat (071/42.22.54 aux heures de bureau) ou Thomas Leroy (0484/99.50.67 en soirée et le week-end). Voir aussi le site www.patro-charleroi.be/tf

REVUE DE PRESSE

La revue de presse est constituée d'une sélection d'articles autour de thématiques qui concernent directement ou indirectement le secteur des organisations de jeunesse : l'enfance, les jeunes, la vie associative, l'enseignement, l'aide à la jeunesse, l'emploi dans le secteur non-marchand, la société multiculturelle, l'Eglise en société.

- ▶▶▶ ○ Epinglés pour vous 42
- Commerce équitable : « Equitable pour tout le monde » 43
- Commerce équitable : « Investir dignement » 44
- Asile : Trois pétitions adressées au gouvernement pour sortir les familles des centres fermés 45
- Asile : Patrick Dewael entrouvre une porte 46
- Asile : Opinion : « Le ministre a mangé sa parole » 47
- Asile : Aux « sans papiers » de Babel 48
- Jeunes et Internet : L'internet mobilise les 12 – 18 ans 50



EPINGLES POUR VOUS

Parmi les revues reçues au CJC, nous en avons épinglé quelques unes dont le contenu pourrait vous intéresser et/ou être utile pour la préparation de vos activités de formation ou d'animation. Si vous souhaitez en recevoir les coordonnées ou, si le volume le permet, une copie, adressez un mail à secretariat@cjc.be ou correspondance@cjc.be.

LA REVUE NOUVELLE

L'édition du mois de mai 2006 de la revue nouvelle contient un intéressant dossier portant sur l'engagement : « *Bénévoles, volontaires, militants...et les autres.* »

Le dossier de l'édition du mois de juin 2006 explore *l'actualité du social* : Michel Capron s'attache à une de ses manifestations les plus spectaculaires, la grève. Jean-Marie Léonard nous confronte à une analyse du secteur non marchand, en pleine croissance où les travailleurs, entre vocation et exploitation, ont dû se construire une identité et la faire reconnaître.

LE BULLETIN

Bimestriel de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire, publie dans son édition de mai - juin (n° 93) un article de notre ancien Secrétaire général adjoint, Vincent Gengler, qui présente la *nouvelle loi relative aux droits des volontaires*. Une fiche technique sur le même sujet revient sur les notions de *note d'organisation, la responsabilité et l'assurance, et, les indemnités*.

GLOBO

Le trimestriel d'Oxfam Solidarité du mois de juin présente la campagne « *Stop aux cadeaux empoisonnés. Investissons socialement ! Travail digne. Justement !* » Il s'agit de maintenir la vigilance face aux dangers des investissements incontrôlés des multinationales dans les pays du Sud. Les conséquences : rapatriement libre des bénéfices, absence de réglementation écologique, mise au pas des syndicats - voire leur interdiction, appel à des sous-traitants locaux, et souvent, retour aux pratiques européennes du 19^{ème} siècle : travail des enfants, absence de législation spécifique pour les femmes (congés de maternité), temps de travail illimité, salaire minimum et sécurité sociale inexistantes, insécurité d'emploi,...

AGENDA INTERCULTUREL

L'édition du mois de juin 2006 du mensuel du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle consacre son dossier aux prochaines *élections communales* en soulignant la première historique en Belgique : le droit au vote des citoyens non ressortissants de l'Union européenne.

SYMBIOSES

Le numéro 71 du magazine trimestriel de l'éducation relative à l'environnement consacre son dossier à la *Mer et Littoral*.

Pour ne pas transformer cette mer d'écume en flot d'amertume, des éducateurs au long cours décortiquent le littoral pour nous donner le goût de le connaître et d'agir pour sa protection.

HUMANISME & SOLIDARITÉ

La revue trimestrielle de la Démocratie Chrétienne de Wallonie et de Bruxelles consacre le dossier de son numéro 4 de juin 2006 aux *Pouvoirs publics*. Christian Léonard y dessine les perspectives de la libéralisation des services dans la Communauté européenne après les multiples débats autour de la directive services.



► Le commerce équitable ne doit pas seulement favoriser les petits producteurs du Sud.

► Christian Jacquiau, économiste, suggère d'en faire profiter toute la filière.

ENTRETIEN

ANNE MASSET

Christian Jacquiau, économiste, commissaire aux comptes, spécialisé dans le conseil, l'accompagnement à la création et à la transmission d'entreprises, vient de publier "Les coulisses du commerce équitable"¹.

Votre définition du commerce équitable ?

Pour moi, c'est une juste répartition du prix. Aujourd'hui, on part d'un prix donné qui est inégalement réparti. Il faudrait voir comment le répartir pour qu'il soit rémunérateur pour l'ensemble des intervenants tout au long de la filière, du producteur au consommateur en passant, pour moi, par le transporteur, les gens sur les bateaux et aussi les salariés des magasins qui distribuent les produits en question. Or, aujourd'hui, le commerce équitable repose sur un engagement du consommateur à payer plus pour rémunérer davantage un producteur et ceci, par l'intermédiaire d'un acteur du

commerce équitable qui, lui, organise et structure ce commerce équitable. On fait du commerce équitable un commerce à part. D'un côté, le commerce mondial et de l'autre, un petit truc sympa, le commerce équitable. On est dans ce que j'appelle le produit de niche, le produit alibi. Or le commerce équitable, cela peut être une espèce de vente de charité ou au contraire, cela devient une norme: le commerce doit être équitable pour tout le monde, tous ceux qui interviennent, partout.

Vous partez de l'expérience Max Havelaar, "la plus répandue dans le monde", label de commerce équitable, qui entend donner un juste prix aux petits producteurs du Sud, pour aboutir à une conclusion: ce commerce ne profite pas vraiment aux petits producteurs...

Pas vraiment non. Max Havelaar (MH) affirme que ce sont 50 millions d'euros distribués en plus grâce au commerce équitable de MH. Pour un million de bénéficiaires. Cela fait 50 € par an et par producteur, soit un peu plus de 4 € par mois. Et c'est le prix "sur le quai d'embarquement", à charge pour le producteur de payer les frais de douane, de coopérative, de transport. Et comme il n'y a pas de minimum en termes de volume, les producteurs se rendent compte que cela leur coûte cher. J'ai découvert que depuis 2002, MH demande aux petits producteurs de payer pour être reconnus comme éligibles au commerce équitable. On exclut finalement du système les vrais petits producteurs pauvres, ceux qui ne peuvent pas payer. On a une espèce de prime aux plus riches des pays pauvres.

Et Oxfam, l'autre grand acteur du commerce équitable, qui vend ses produits dans ses propres magasins et en grande distribution, trouve-t-il grâce à vos yeux ?

Ils trouvent tous grâce à mes yeux. C'est un commerce équitable qui est intéressant mais qui est pour moi un peu un minimum. Il faut faire plus de com-



► "La grande distribution s'achète une virginité en mettant l'équitable en avant".

merce équitable - au Nord aussi - et mieux.

Rendre toute la filière équitable, n'est-ce pas une utopie? Ne faut-il pas commencer par une première étape ?

Bien sûr qu'il faut commencer par quelque chose. Mais aujourd'hui, les plus grands opposants à l'extension de ce commerce aux autres filières sont les acteurs eux-mêmes. Il faut remonter à l'origine de ce commerce qui était un levier politique pour répondre à la violence des rapports commerciaux mondiaux, au libéralisme. Et aujourd'hui, on l'enferme dans une approche caritative, dans un rapport Nord-Sud, loin d'une généralisation. Aujourd'hui, le premier partenaire, c'est la grande distribution qui s'achète, comme les

McDo, Nestlé, Accor et autres, une virginité en mettant en avant son volet équitable, dans l'air du temps. Celle-ci veut bien être partenaire du commerce équitable si cela ne remet pas en cause ses pratiques qui visent à arriver aux prix les plus bas vidés de leur contenu social. Il faudrait plutôt qu'elle revioie ses marges pharaoniques pour partager.

C'est la grande distribution qui a fait connaître le commerce équitable à un large public...

Ma conclusion est exactement celle-là: c'est effectivement aussi grâce à MH qu'aujourd'hui, il y a un débat.

¹ "Les coulisses du commerce équitable", de Christian Jacquiau, Ed. M&F et une suite, 2006, 432 pp., 25 €. Christian Jacquiau a publié en 2000 "Les coulisses de la grande distribution" chez Albin Michel.

ÉPINGLE

Des chiffres

Selon Christian Jacquiau, le commerce équitable "ne représente que 350 millions de chiffre d'affaires sur les 4 000 milliards d'euros du commerce mondial. A peine 0,00875 %". "C'est important en termes de symbolique et de promesse", affirme-t-il. Chez Max Havelaar, en 2005, on estime à 88 millions l'impact du revenu additionnel pour l'ensemble des producteurs certifiés. Soit 1 million environ. ■

Les investissements réalisés dans les pays du Sud sont souvent présentés comme le meilleur outil pour favoriser leur développement. La réalité est parfois plus nuancée : « Nos partenaires du Sud nous racontent souvent leurs expériences face aux investissements, détaille Xavier Declercq, directeur de la Mobilisation pour Oxfam Solidarité. Ils nous disent comment leurs gouvernements sont mis sous pression afin d'offrir un climat "idéal" aux investissements du Nord : un rapatriement libre des bénéfices, une absence de réglementation écologique, une mise au pas des syndicats. »

Parce qu'une grande partie de ces investissements vient de pays membres de l'Union européenne, l'organisation non gouvernementale Oxfam-Solidarité a décidé de faire campagne cet été sur ce thème, avec un slogan : « Stop aux cadavres empoisonnés. Investissons socialement ! Travail digne. Justement ! » Et un emblème : le cheval de Troie, ce cadavre qui cause la perte de celui qui le reçoit.

Au-delà des symboles, que peut-on concrètement reprocher aux pays européens et à l'Union européenne ? Les Accords de partenariat économique sont actuellement une pomme de discorde entre l'Union européenne et ses partenaires ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Liés précédemment par les différentes Conventions de Lo-

mé, un important programme d'aide au développement et de préférences commerciales, les deux blocs ont conclu en 2000 l'Accord de Cotonou.

Mais, pour être en accord avec les règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), le système de préférences commerciales accordées par l'UE aux ACP a dû être supprimé, et des négociations sont en cours pour conclure ces Accords de partenariat économique (APE), chargés de réguler le commerce entre l'UE et les pays ACP, divisés en six grandes régions.

Le commerce prime

L'Assemblée parlementaire ACP-UE s'est réunie la semaine dernière à Vienne, et les débats portant sur les APE ont été houleux. Alors que ces accords doivent être signés pour le 31 décembre 2007, les négociations, en cours depuis 2000, rentrent dans une phase cruciale. Et l'UE veut imposer un calendrier contraignant, laissant peu de temps aux ACP pour réagir.

« Ce qui choque surtout les ACP, précise Jean-Jacques Grodent, de l'ONG SOS Faim, qui suit des près ces négociations et était à Vienne, c'est que la thématique a changé. Avant, le développement était au centre des relations entre UE et ACP. Actuellement, c'est le commissaire européen au Commerce Peter Mandelson qui mène ces négociations, centrées sur le commerce, avec un credo : le libre-échange entraîne-

ra automatiquement le développement. »

« Mais les pays ACP se rebiffent. Certes, l'UE envisage quelques exceptions à ce régime de libre-échange, mais les pays du Sud craignent de voir leur production nationale balayée par les produits du Nord, plus concurrentiels. De plus, les taxes sur les produits importés sont une rentrée essentielle pour les budgets des pays du Sud. Si on les diminue drastiquement, comment vont-ils faire ? L'UE reste assez floue là-dessus. Peter Mandelson a suggéré que les pays membres interviennent pour compenser ces pertes de revenus à travers leur coopération bilatérale. Rien de très concret, donc... »

Par ailleurs, la Belgique négocie, comme d'autres pays, des Accords bilatéraux d'investissement qui ont pour but la mise en place d'un cadre juridique favorable aux investisseurs. Or, selon Oxfam, ces accords sont souvent dépourvus de clauses concernant le respect des règles sociales et environnementales.

Un accord a ainsi été conclu entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le Guatemala qui ne comporte aucun volet sur les droits humains et environnementaux. Et le Dacroire, qui soutient les entreprises belges en leur accordant des crédits à l'exportation et diverses protections, ne prend pas suffisamment en compte, selon Oxfam, ces critères sociaux et écologiques. ■ VÉRONIQUE KESSEL

18.000 « non » à la détention d'enfants

Sixante enfants et leurs parents sont actuellement détenus en centres fermés. Trois pétitions recueillant au total 18.000 signatures réclament la fin immédiate de cette privation de liberté. Elles ont été déposées ce mardi auprès des ministres de l'intérieur (Patrick Dewael, VLD), de l'intégration sociale (Christian Dupont, PS) et de la ministre communautaire de l'Aide à la jeunesse Catherine Fonck (CDH).

Les pétitions ont été lancées par la Ligue des familles, Amnesty International. Elles sont soutenues par Unicef Belgique et plusieurs organisations de défense des réfugiés. Deux arguments de

poisés pour dénoncer un problème récurrent : l'enfermement des enfants est une maltraitance psychologique grave, comme a déjà pu l'établir une étude du pédiatre et psychopédiatre, Jean-Yves Hayez (UCL). Et c'est une souffrance inutile dans la mesure où un grand nombre de ces familles finissent par être libérées, après quelques mois, avec un ordre de quitter le territoire. En attendant, la scolarité des enfants de clandestins a été interrompue, souvent de manière brutale au terme d'une arrestation.

La pétition dénonce aussi « les conditions de vie insupportables » des centres fermés. Un petit local

au 127 bis qui sert à la fois de classe et de local de jeux. Un accès à l'air libre deux heures par jour seulement. Les enfants qui dorment dans un dortoir commun avec les adultes au centre 127.

Vers des alternatives ?

« La Ligue des familles soutient tous les enfants et toutes les familles », explique Jacqueline Seriaux pour la Ligue. Dans les centres fermés, les parents sont humiliés. Face à des enfants qui ont été transmis à leurs parents, qu'ils ne savent élever, ils se sentent démunis. « Xavier Deutch, écrivain, signa-

taire de la pétition est, lui, ébahi par le fait que « les enfants ne peuvent pas donner du sens à ce qui leur arrive. Ils sont enfermés sans pouvoir comprendre. »

Politiquement, le dossier est bloqué depuis des années. Au cours de la discussion sur le projet de loi « asile », Patrick Dewael a fait une ouverture : il n'est plus opposé à la réalisation d'une étude sur les alternatives à la détention des enfants. Son chef de cabinet l'a répété aux initiateurs de la pétition, ce mardi. Une déclaration que le Cdre (Coordination et Initiatives pour réfugiés) accueille avec prudence : il ne faudrait pas que cette étude pren-

ne des mois, d'autant plus que des alternatives ont déjà été formulées (comme l'accueil en centres ouverts) et existent dans d'autres pays européens. A moins qu'il s'agisse de passer la main au prochain gouvernement ?

Les mineurs non accompagnés (Mena) sont désormais mieux lotis. La déclaration gouvernementale de 2003 avait promis une solution. Le 9 juin, le conseil des ministres a enfin adopté un amendement du ministre Christian Dupont qui met fin à leur détention en centre fermé et les place dans des centres gérés par le ministère de l'intégration sociale. ■

MARTINE VANDIMIELEBROUCKE

- Le ministre de l'intérieur accepte enfin le débat sur la régularisation.
- Les années d'illégalité pourraient entrer en ligne de compte dans certains cas.

Une lueur d'espoir pour les sans-papiers ? Mardi, en commission de l'intérieur de la Chambre, qui discute du projet de réforme de la procédure d'asile, le ministre Dewael (VLD) a rouvert le débat sur la régularisation de certaines catégories de sans-papiers.

Mieux : il a lui-même joué l'ouverture en proposant "une nouvelle réflexion" sur deux points fondamentaux : la réforme du Conseil d'Etat et la régularisation.

Dans la nouvelle procédure, c'est le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) qui examinera les demandes d'asile. En cas de refus, l'étranger pourra s'adresser, en appel, devant le Conseil du contentieux des étrangers (à créer). Le Conseil d'Etat n'interviendra plus qu'en cassation, pour vérifier qu'il n'y a pas eu violation des exigences formelles fondamentales, rappelle Patrick Dewael. Exemple : un avocat a publié de signer une requête.

On sait que les responsables du Conseil d'Etat ont estimé que le filtre n'était pas assez strict et ne résoudre pas le problème d'engorgement des recours. "Peut-être faut-il le durcir", lance le ministre.



■ Lueur d'espoir pour les sans-papiers avec une réouverture des débats...

S'agissant de la régularisation, le gouvernement veut maintenir le pouvoir discrétionnaire du ministre de l'intérieur. Pour les dossiers actuels qui sont restés coincés trop longtemps dans la procédure (3 ans pour les familles avec enfants, 4 ans pour les isolés), il y a un engagement moral à accorder le séjour pourvu que les personnes

concernées ne constituent pas de danger pour l'ordre public et montrent une volonté de s'intégrer.

Et c'est là que vient l'ouverture. Jusqu'ici, le temps d'attente avant d'obtenir une réponse du Conseil d'Etat (souvent plusieurs années) n'entrait pas en ligne de compte pour le calcul des 3 ou 4 ans. Mais

quand le CGRA dit "non" et donne "une annexe 26 bis" (décision de refus de séjour avec ordre de quitter le territoire), les déboutés, devenus illégaux, restent généralement en Belgique en attendant la réponse du Conseil d'Etat. La majorité des sans-papiers (ceux qui ont introduit une demande d'asile) qui occupent les églises sont dans ce cas.

"Si on ajoute comme critères supplémentaires qu'il faut connaître la langue de la région dans laquelle on s'installe et montrer des dispositions à vouloir travailler, on pourrait peut-être intégrer la période de recours devant le Conseil d'Etat dans le calcul global pour la durée anormalement longue de procédure", avance le ministre. L'idée, qui n'a pas encore reçu d'accord formel au sein du Conseil des ministres, est testée devant la commission. Dans la majorité, le VLD Filip Anthusenis se montre très réticent à prendre en compte "le séjour illégitime après deux ordres de quitter le territoire, ce qui est un abus manifeste". Dans l'opposition, Benoît Debae (CDH) "se réjouit de la démarche du ministre". Mais ajoute une question : "Que ferez-vous des personnes qui ne seront pas régularisées ? Seront-elles renvoyées dans la clandestinité ou ferez-vous des procédures massives d'expulsion ?". Une manière de monter par l'absurde que si on veut repartir du bon pied avec une nouvelle procédure d'asile, il faut aperer au maximum l'arriéré, précise le député CDH.

Annick Bovine

Entre 1997 et 2005, Pierre-Yves Monette est souvent intervenu en tant que médiateur fédéral pour résoudre des conflits entre des citoyens et l'Office des étrangers. Aujourd'hui, celui qui agissait dans les coulisses a retrouvé sa liberté de parole et ne s'en prive pas.

Vous êtes connu pour avoir dénoué en 2003 la crise provoquée par la grève de la faim des Afghans qui réclamaient leur régularisation. Que vous inspire le mouvement actuel ?

Peu de gens savent que j'avais déjà fait une médiation en 1998 entre le ministre Van den Bossche et des Congolais, puis avec des Kurdes à Nonceveux en 1999. Trois médiations pour une problématique qui n'a pas évolué et dont on n'a pas tiré les leçons qu'il fallait.

Lesquelles ?

C'est un problème qui dépasse le cadre d'un pays. Nous sommes au cœur du problème Nord-Sud et de l'ouverture du marché de l'emploi. On voit bien que dans un pays comme la Belgique, on est paralysé à cause des divergences communautaires. Ailleurs, en Europe, des majorités arrivent au pouvoir et prennent les décisions inverses de leurs prédécesseurs. Les États ont atteint leur seuil d'incompétence. C'est une problématique qui doit être résolue au niveau européen. Il faut répondre en amont du problème et

l'amont, c'est le développement. C'est un calcul à court terme que nous faisons, pays riches, de ne pas développer davantage le Sud. Un jour, cela nous coûtera encore plus cher. Dans vingt ans, nous aurons besoin de onze millions de travailleurs nouveaux en Europe. C'est maintenant qu'il faut prendre les décisions. Qu'on se place à un niveau humaniste ou économique, je ne comprends pas que l'on reste aveugle à cette réalité.

Revenons aux régularisations. Vous êtes souvent intervenu auprès de l'Office des étrangers...

Je pense que l'Office des étrangers est une des administrations la plus soumise au politique, la moins autonome. Son administrateur général agit d'ailleurs comme délégué du ministre.

Vous ne gardez pas un bon souvenir de ces interventions ?

Où si ! Je garde un excellent souvenir des dossiers résolus de manière positive et des contacts avec les fonctionnaires qui l'ont permis. Je ne peux pas dire la même chose pour les dernières médiations que j'ai dû faire. Il y a eu des dérapages inacceptables de la part de très hauts représentants de l'État dans la médiation des Afghans.

Précisez...

Je constate que le ministre (NDLR : Patrick Dewael) mange sa

parole dans le cadre de promesses tenues aux grévistes de la faim. Je ne dis pas que j'approuve la grève de la faim comme arme de négociation. Je comprends qu'un ministre ait des difficultés à accepter cela. Mais une parole donnée et une parole donnée. Je constate aussi que lorsque j'étais médiateur fédéral, il y a eu une promesse du ministre de tenir compte de la nécessité impérieuse de réformer la manière de travailler de l'Office (cela a été fait partiellement) et de changer la loi. Parce que la lenteur causée par la loi et la procédure de régularisation était devenue inacceptable. Il a fallu près de quatre ans pour y arriver ; c'est de la mauvaise gouvernance. Bien sûr, c'est un problème difficile car il est perçu de manière différente au sein des partis selon leur idéologie et leur appartenance communautaire mais cela ne peut pas justifier un tel attentisme, cela fait neuf ans que je le dis (et cela m'a peut-être coûté mon job) : on est dans le non-respect des droits de l'homme.

Le débat actuel, c'est le maintien du pouvoir discrétionnaire du ministre ou l'inscription de critères dans la loi. Votre avis ?

Les personnes qui ont à prendre des responsabilités dans cette manière craignent l'appel d'air (NDLR : l'arrivée de nouveaux migrants attirés par l'annonce d'une régularisation). Soyons objectif : c'est un risque qui existe.

Mais c'est mal poser le débat. Le

débat, c'est de savoir quelle politique d'immigration nous voulons mener dans ce pays et cette question n'a jamais trouvé de réponse claire en raison des divergences idéologiques et communautaires. Pour moi, cela ne fait que renforcer le besoin de transposer cette problématique au niveau européen. L'argument – souvent utilisé par le ministre Dewael – selon lequel des critères objectifs ne permettraient pas de rencontrer toutes les situations ne doit pas être sous-estimé, mais le pouvoir discrétionnaire n'est pas la manière la plus adéquate de répondre à la majorité des demandes. Comme médiateur fédéral et comme citoyen, je ne suis pas opposé au pouvoir discrétionnaire, pour autant que les critères auxquels l'autorité se réfère soient clairs ; or, il faut constater que les critères sont flous et que, parfois, tout se joue à la tête du client, ce qui dans un état de droit est profondément inacceptable. Pour certains, cette dérive fait dire : créons plutôt une commission de régularisation. Il me semble surtout indispensable de se positionner sur la politique d'immigration que l'on souhaite. En fait, je ne suis pas opposé au pouvoir discrétionnaire d'un ministre mais je le suis si les critères ne sont pas clairs et si ce pouvoir discrétionnaire masque une incapacité à faire un choix sur une politique cohérente d'immigration, ce qui est le cas aujourd'hui. ■

► Le combat des droits de l'homme est inachevé: nous l'avons rencontré. Le Dieu d'Abraham, de Jésus-Christ et sans doute de Mahomet nous a rendus frères. Va-t-on s'arrêter en chemin ?



Michel KESTEMAN

Directeur d'Espace social Télé-Service

Vous êtes venus de partout en rêvant d'une terre de promesse et de fraternité. Pour fuir l'oppression, la menace ou la pauvreté. Pour vivre la liberté. Pour nourrir votre famille. Vous avez traversé déserts, mers et frontières comme des explorateurs d'esérance en suivant une étoile. Les lendemains ont déchanté: files, contrôles, procédures, interrogatoires. A répétition. A la solde: délai ou évictions. La peur s'est installée. Tout le monde ne réalise pas le rêve d'Abraham. On en sort fatigué, épuisé. On s'installe quand même dans les marges entre copains et cousins, parfois pour longtemps. On a des droits qu'on n'avait pas toujours au pays d'origine: l'aide en justice, le soin, l'école, le mariage, même "sans permis".

Sur le site du CIRE¹¹, on apprend que 10 000 dossiers prioritaires en raison de la "longue procédure" ont été régularisés. On ne dit pas en combien de temps. Il en resterait 1 730 répondant aux critères mais pour lesquels aucune demande du bénéfice de l'article 983 n'est introduite. Les déboutés d'autrefois ont peu de chance d'être retenus. Un second train est prévu pour 3 000 dossiers d'après 2002, avec un retard probable: le délai n'est affiché dans aucune gare. Les hyperactifs ont des chances d'accélérer le traitement: c'est pourquoi ils font le tour des églises. Le Relais social du pays de Liège note que beaucoup de situations réputées illégales sont "inacceptables en termes de dignité humaine" et que les services sont placés devant des contradictions inextricables car "on peut s'attendre à ce que la pression migratoire ne diminue pas dans les prochaines années". La réponse est donc autant du côté de l'économie mondiale que

aller à deux, puis à trois, et qu'on finit par être entendu. On pourrait appeler cela la parabole de l'entente.

Les droits évoqués ci-dessus ne font pas encore un état de droit. Entre-temps, l'enfer et l'inactivité tuent à petit feu les ombres qui doivent cacher leur illégalité. Les problèmes de santé mentale suivent. D'accueil de jour et de nuit en restaurant social ou dépôt de vivres, les problèmes de cohabitation se posent: "concurrence pour les places disponibles pour manger, pour dormir, pour s'abriter". Violences, racismes, et trafics se développent. Les services accueillent sur fonds propre avec l'aide de bénévoles cantonnés dans l'humanitaire avec la menace du judiciaire: est-ce criminel d'aider un homme à survivre?

Les Belges disent aujourd'hui sans fard qu'ils demandent à l'Etat de mobiliser les moyens adéquats à un accueil respectueux, "curatif" ici avec une aide au développement là-bas du côté "préventif". Nous sommes malades chaque fois qu'un des nôtres, un autre humain est exposé à la barbarie et à l'indifférence. Nous sommes opposés à tous les trafics d'êtres humains.

Les uns, toi j'espère, en sortiront avec un espoir concret dans un délai raisonnable. Les autres, toi aussi peut-être, devront entendre qu'il n'y a pas place pour le monde entier dans un petit pays. La pédagogie de la solidarité doit se compléter d'une pédagogie de la frustration: la solution est parfois en restant chez soi, plus réaliste, en ayant appris qu'on s'en sort en cherchant des alibis. Les gens d'ici apprendront sans doute

qu'on ne peut être société de l'image et de la réussite sans assurer un service après-vente pour les images qu'on exporte. Le débordement migratoire est fruit des inégalités et l'effet collatéral de la publicité. Les gens d'en bas diront à d'autres que le chemin de la réussite passe par la procédure, l'apprentissage des langues, la syndicalisation des demandeurs par l'UDEP ou les grands syndicats. Une action collective s'organise et se construit pour progresser. Un de nos textes sacrés nous le rappelle: "Frappez et l'on vous ouvrira!" Ce livre qui est pour nous bonne nouvelle nous dit que le jour où on ne veut pas l'entendre, il faut y

Il y a deux siècles on a vaincu l'esclavage. Au siècle dernier, l'apartheid. Peut-être devons-nous rêver de résister à la globalisation et vaincre l'apartheid en restaurant les droits de l'homme (déjà proclamés mais pas encore appliqués)? Puisque le feu s'est répandu de ville en ville, les évêques ont invité les politiques à agir sur leur terrain: faire des lois, c'est leur truc; les faire appliquer ou les changer, leur boulot; assurer les droits des hommes, leur mission. De leur côté, il leur reste à comprendre avec leurs communautés comment soudain leurs églises vides sont symbole, asile et question "à celui qui croyait au ciel comme à celui qui n'y croyait pas"⁽¹⁾. Les motions des uns, les manifestations des autres, ont résonné d'université en mosquée, de centre fermé en cœur de ville. Le courrier des lecteurs alterne soutiens et critiques. On est en plein débat démocratique. Faut-il laisser l'église au silence de Dieu plutôt que de servir de dortoir aux affamés, de parler aux réfugiés? Ce mouvement ample a pris tout le monde par surprise: les églises ne sont plus vides de jour ni de nuit. Que fait-on quand tant d'hommes, de femmes et d'enfants interrogent Notre Dame des sans-papiers ou les paroissiens stupéfaits: "Qui nous sauvera? A qui irions-nous? Aidez-nous!" Loin du repli frileux des premiers, les seconds ont apporté couvertures, boissons et l'assistance technique efficace des travailleurs sociaux et juristes. Mais combien de temps?

Aujourd'hui, cinquante jours ont passé ou même davantage. Va-t-on s'arrêter en chemin? Comment rompre le jeûne et le silence des politiques sans tuer ce qui s'est vécu? Peut-on s'asseoir ensemble et lire à

plusieurs voix ce qui s'est passé parmi nous et entre nous? Ne nous sommes-nous pas trompés de jour pour la Pentecôte? Nos cénacles ne sont plus envahis de Médés et d'Élamites mais d'Africains, d'Asiatiques et d'Européens venus de l'Est. Voisins depuis 10 ans, élèves de nos écoles, patients de nos hôpitaux, travailleurs de l'ombre, ils ont tous entendu que dans la maison de Jésus, il y a place pour des brebis perdues et sans abri.

Le plus étrange: certains voisins se sont découverts hospitaliers, capables de solidarité, de créativité et de proximité: qui nous a fait prochains? Une rencontre vraie qui rend sensible au problème du prochain, rend des sourds capables d'écouter et des repliés de sortir de leurs gonds pour secourir la nation ou les paroisses voisines. Faut-il dès lors renvoyer ceux qui nous réveillent dans leurs "Galilées" d'origine pour qu'ils y trouvent d'autres liens de solidarité ou nous préparer une place, celle de nos vacances? Ou chercher les pistes d'une terre nouvelle, même si elle bouleverse nos évidences?

Nul d'entre nous n'a la vocation d'Atlas ni une gueule de ressuscité, mais quand on relit autrement l'écriture, il se peut qu'on écrive autrement notre aventure. On s'est plus seul: on peut passer le relais et apprendre à faire corps. Le Dieu d'Abraham, de Jésus-Christ et sans doute de Mahomet nous a rendus frères d'un jour et si possible de toujours. Nous nimerions certes la pareille sur d'autres continents. Le combat des droits de l'homme est inachevé: nous l'avons rencontré⁽²⁾. ■

(1) Web www.cire.irisnet.be.

(2) Comme l'a si bien dit le poète Louis Aragon dans "La rose et le pistole".

(3) Une visite collective du Conseil interdiocésain des laïcs aux groupes béatifiés au Biocry et à St-François à Louvain-la-Neuve, une autre à Cuvenghem-Auderlecht, et des échanges avec des accueillants de Liège, Namur, Forest, St-Gilles, Schaerbeek. Verviers ont provoqué ces réflexions.

Neuf jeunes européens sur 10 utilisent l'internet. Cette utilisation est différente selon les pays. C'est le résultat d'une enquête menée dans 9 pays par le groupe universitaire européen Mediapro.

En Belgique, la quasi-totalité des jeunes francophones âgés de 12 à 18 ans utilisent le Net. 95 % d'entre eux l'utilisent pour faire des recherches. Cependant, ce média est en train de devenir un moyen de communication incomparable. Beaucoup de jeunes utilisent internet pour chatter avec leurs amis. Les e-mails et MSN sont devenus les nouveaux moyens de communication à la mode, en plus du téléphone portable. La majorité des foyers possèdent désormais l'internet, ce qui pour les jeunes est

une opportunité pour pouvoir discuter entre eux, en dehors de l'école. « *Beaucoup de jeunes châtent sur le Net pendant qu'ils regardent la télé. On observe désormais une modification de la cartographie du jeu familial car les amis sont toujours là* », dit Thierry De Smedt, le coordinateur de Mediapro.

Les jeunes passent désormais moins de temps dans le salon ou la cuisine avec leurs parents. 74 % des jeunes Belges envoient des e-mails régulièrement, ce qui est supérieur à la moyenne européenne de 65 %. La Toile est devenue depuis ces dernières années un sujet de polémique, particulièrement au niveau du téléchargement illégal. La moitié des jeunes Européens, dont 43 % de Belges, écoutent d'ail-

leurs plus de musique depuis qu'ils ont le Net. « *En Belgique francophone, les notions de base sur l'échange des biens sur internet sont très mauvaises* », affirme Thierry De Smedt.

Les blogs, un record européen

A noter que les jeunes Belges sont les leaders européens concernant les blogs : 38 % d'entre eux déclarent posséder un blog. Une pratique temporaire puisque la durée de vie d'un blog varie de 6 à 12 mois.

Il reste encore un fossé assez important entre l'utilisation de l'internet à la maison et son utilisation à l'école. Même si les écoles permettent à leurs élèves d'utiliser le Net, l'usage en est souvent limité. La Belgique en est l'exemple parfait. Seulement 9 % des jeunes utilisent l'internet à l'école contre 56 % au Royaume-Uni. Il semblerait que les écoles à discrimination positive rendent l'internet plus accessible à leurs élèves même si l'accès y est encore trop limité.

Les risques du Net sont bien réels mais souvent peu connus des jeunes. Pour eux, la plupart des risques se trouvent dans les virus. Pour les parents, la Toile peut permettre à leurs enfants d'avoir accès à la violence et à la pornographie. Mais en général, les jeunes Belges interrogés ne semblent pas avoir eu de mauvaises surprises en surfant sur le web. Un contrôle des parents est essentiel, ainsi qu'un meilleur apprentissage des médias électroniques de leur part afin d'encadrer leurs enfants. ■ M. M. (L.L.)

LISTE DES ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE



Conseil de la Jeunesse Catholique (CJC)
Rue de la Charité, 43 - 1210 Bruxelles
Tél : 02/230.32.83 - Fax : 02/230.68.11
cjc@cjc.be
www.cjc.be



Fédération Nationale des Patros (FNP)
Rue de l'Hôpital, 17
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.50
Fax : 071/42.04.53
fnp@patro.be
www.patro.be

Fédération Nationale des Patros Féminins (FNPF)
Rue de l'hôpital, 15
6060 Gilly
Tél. : 071/28.69.55
Fax : 071/42.04.53
fnpf@patro.be
www.patro.be



Guides Catholiques de Belgique (GCB)
Rue Paul Emile Janson, 35
1050 Bruxelles
Tél. : 02/538.40.70
Fax : 02/537.3362
gcb@guides.be
www.guides.be

Jeunesse Et Santé (J&S)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.49.81
Fax : 02/243.20.52
j&s@mc.be
www.jeunesseetsante.be



Gratte
Rue Hector Genard, 2
1070 Bruxelles
Tél. : 02/534.20.28
Fax : 02/534.61.10
gratte.info@tiscali.be
www.gratte.org

Volontariat d'Entraide et Amitié
Rue de la Charité, 43
1210 Bruxelles
Tél. : 02/219.15.62
Fax : 02/233.3356
info@entraideetamitie.be
www.entraideetamitie.be



Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC)
Rue d'Anderlecht, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.13
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be

Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (JOCF)
Rue des Mouchérons, 3
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.79.12
Fax : 02/513.47.11
jocnationale@skynet.be



Jeunes Syndicalistes CSC (J/CSC)
Chaussée de Haecht, 579/40
1031 Bruxelles
Tél. : 02/246.32.19
Fax : 02/246.30.10
jeunes@acv-csc.be
www.acv-csc.be/jeunes

Jeune Et Citoyen (JEC)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.05.59
Fax : 02/223.15.93
info.bxl@jeuneetcitoyen.be
www.jeuneetcitoyen.be



Action Ciné Media Jeunes (ACMJ)
Chaussée Brunehaut, 37
7022 Mesvin
Tél. : 065/34.63.01 - Fax : 065/34.63.01
info@acmj.be

Les Gîtes d'Etapes du Centre Belge
du Tourisme des Jeunes (CBTJ)
Rue Van Orley, 4
1000 Bruxelles
Tél. : 02/209.03.00
Fax : 02/223.03.89
info@gitesdetape.be
www.cbtj.be



Conseil Jeunesse Développement (CJD)
Rue de la vignette, 179
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.91.42
Fax : 02/673.69.97
cjd1160@skynet.be

Service d'Information et d'Animation des Jeunes (SIAJ)
Rue du Marteau 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.46.80
Fax : 02/223.15.93
siaj@skynet.be
www.siaj.be



Génération Nouvelle (GEN)
Avenue Jules Vandeleene, 14
1160 Bruxelles
Tél. : 02/660.63.15
Fax : 02/673.21.93
focolare.bruxelles@pi.be

Indications (ex Jeunesse Présente)
Rue du Marteau, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/218.58.02
Fax : 02/217.51.71
indications@indications.be
www.indications.be

